

Guide de sensibilisation sur la Omra

Partenaire stratégique



الهيئة العامة للآوقاف

GENERAL AUTHORITY FOR AWQAF

وزارة الحج والعمرة
MINISTRY OF HAJJ AND UMRAH



Ce guide est disponible dans les langues suivantes, tu peux le télécharger en cliquant sur le lien correspondant :

English

ENG

عربی

AR

বাংলা

BEN

Bahasa Indonesia

IND

Français

FRA

Hausa

HAU

Türkçe

TUR

ُدُجُرْ

URD

Español

SPN

Русский язык

RUS

Bahasa Malaysia

MAY

ମୁଖ୍ୟ ଭାଷା

SIN

አማርኛ

AMH

فارسی

PER

o'zbek

UZB

हिंदी

HIN



Sommaire

Clique sur n'importe quel titre pour accéder à la page voulue



▶ **La Omra (le petit pèlerinage)**



▶ **Les vertus de la oumrah**



▶ **La Omra en bref**

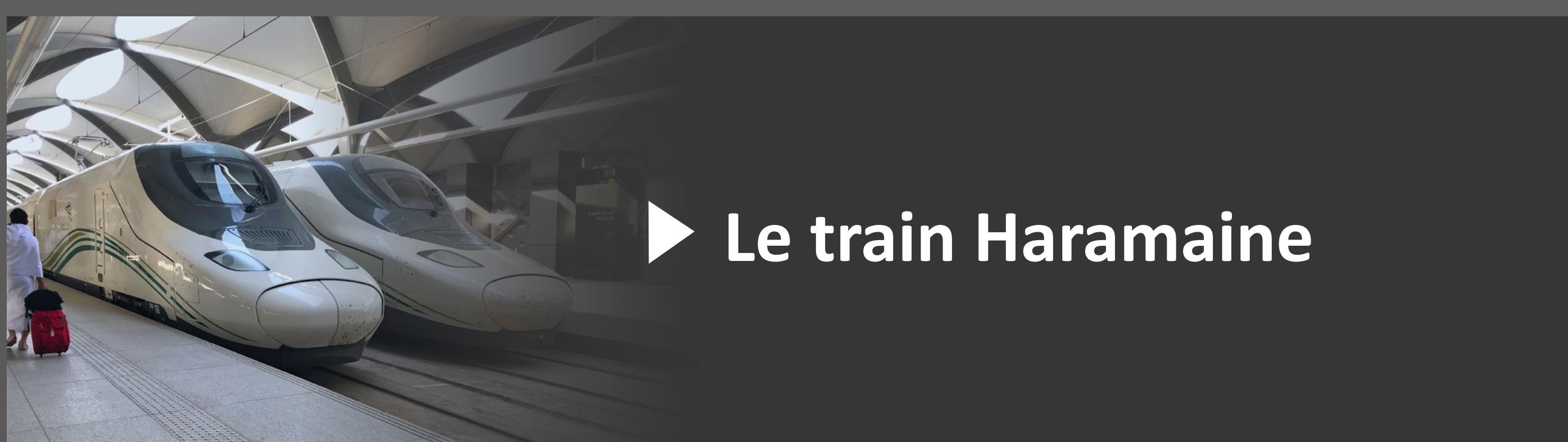


▶ **La Omra pour le *mutamatti'* (celui qui accomplit le rite *tamattu'*)**





► Parvenir au Sanctuaire



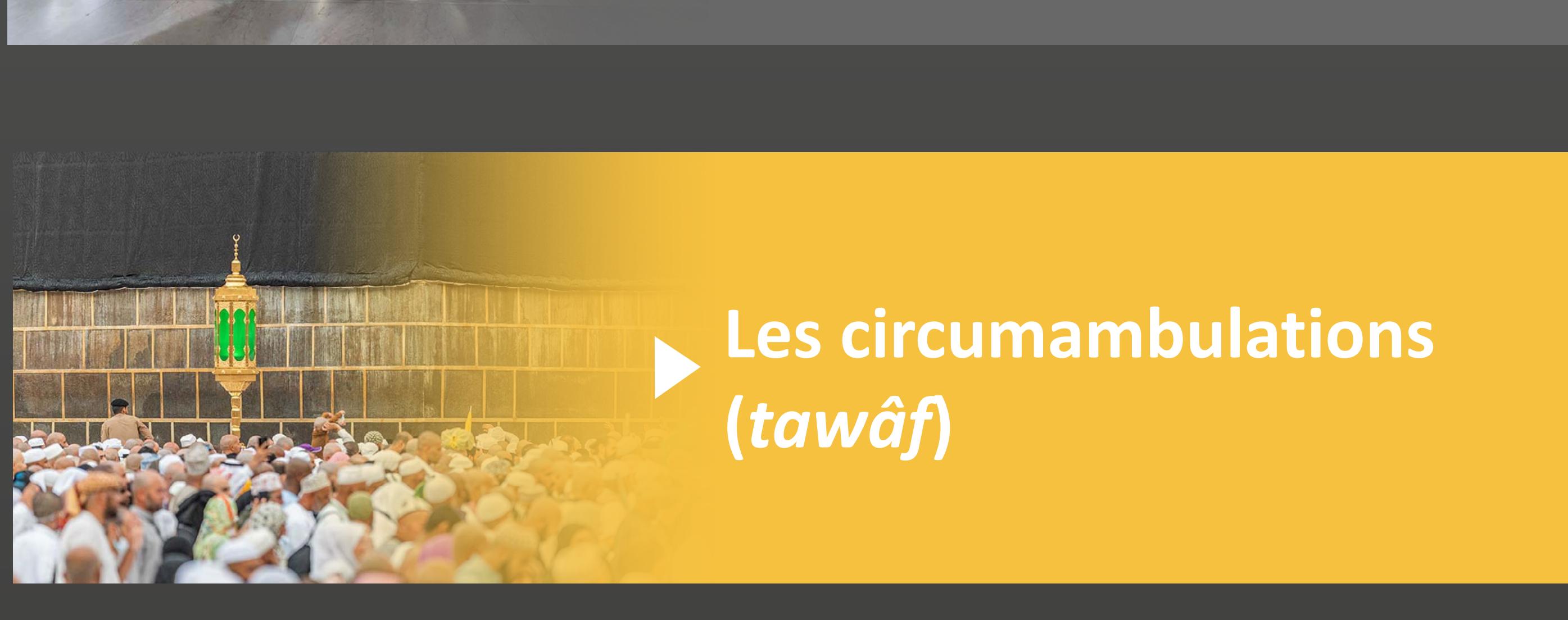
► Le train Haramaine



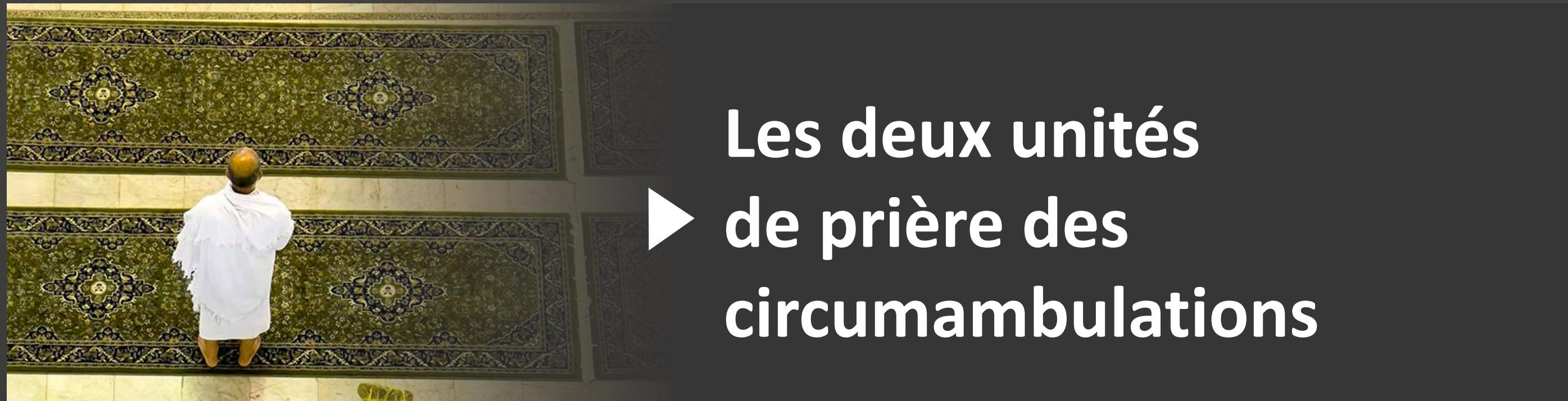
Remarques importan-
tes dont il convient
de tenir compte avant
d'arriver au Sanctuaire



► Les escalators



► Les circumambulations (*tawâf*)



► Les deux unités de prière des circumambulations





Le sa'y et l'arrivée
► au mas'â (lieu où est
accompli le sa'y)



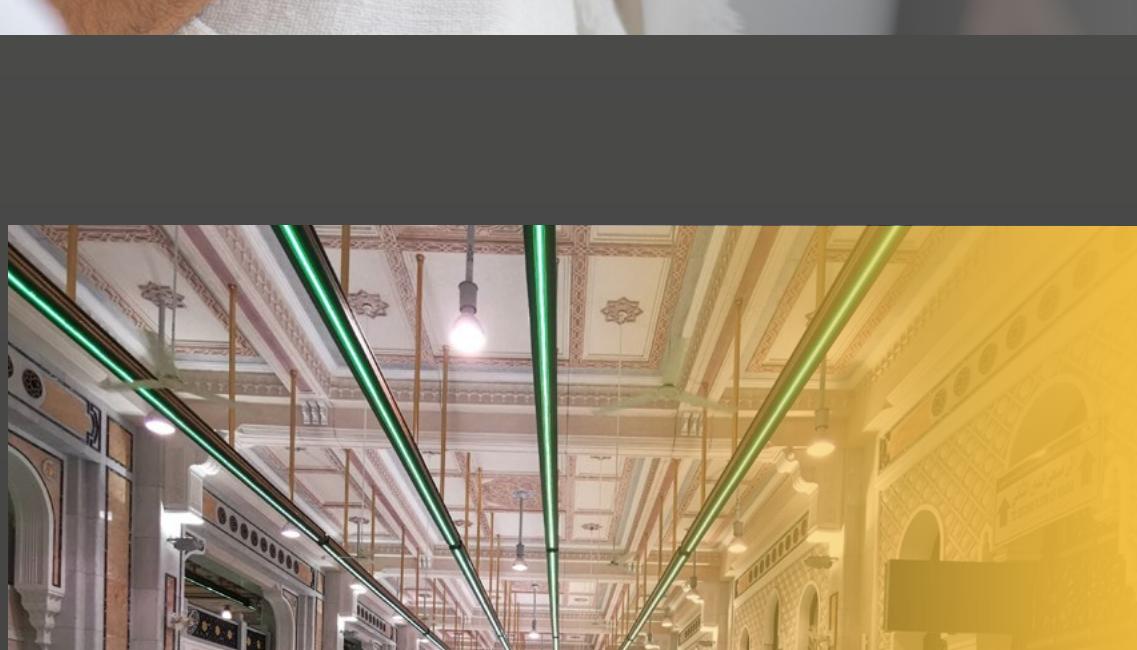
► [Les monts] As-Safa
et Al-Marwa



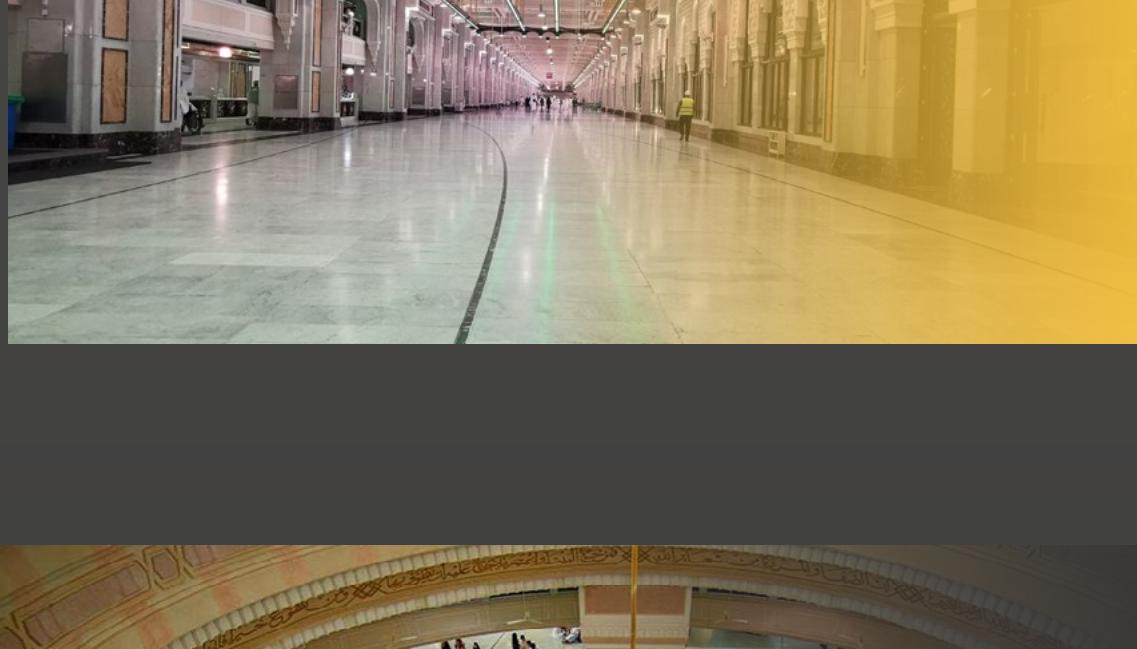
► La manière
d'effectuer le sa'y



► L'invocation dite
du mas'â



► Le sa'y en chiffres



► Les étages du mas'â





► Réponse aux interrogations
des pèlerins accomplissant
la *Omra*



► Le service des voiturettes
et des poussettes



► Les salons de
coiffures



► Recommandations
pour se faire raser
la tête ou couper les
cheveux sainement



► Répéter la *Omra*

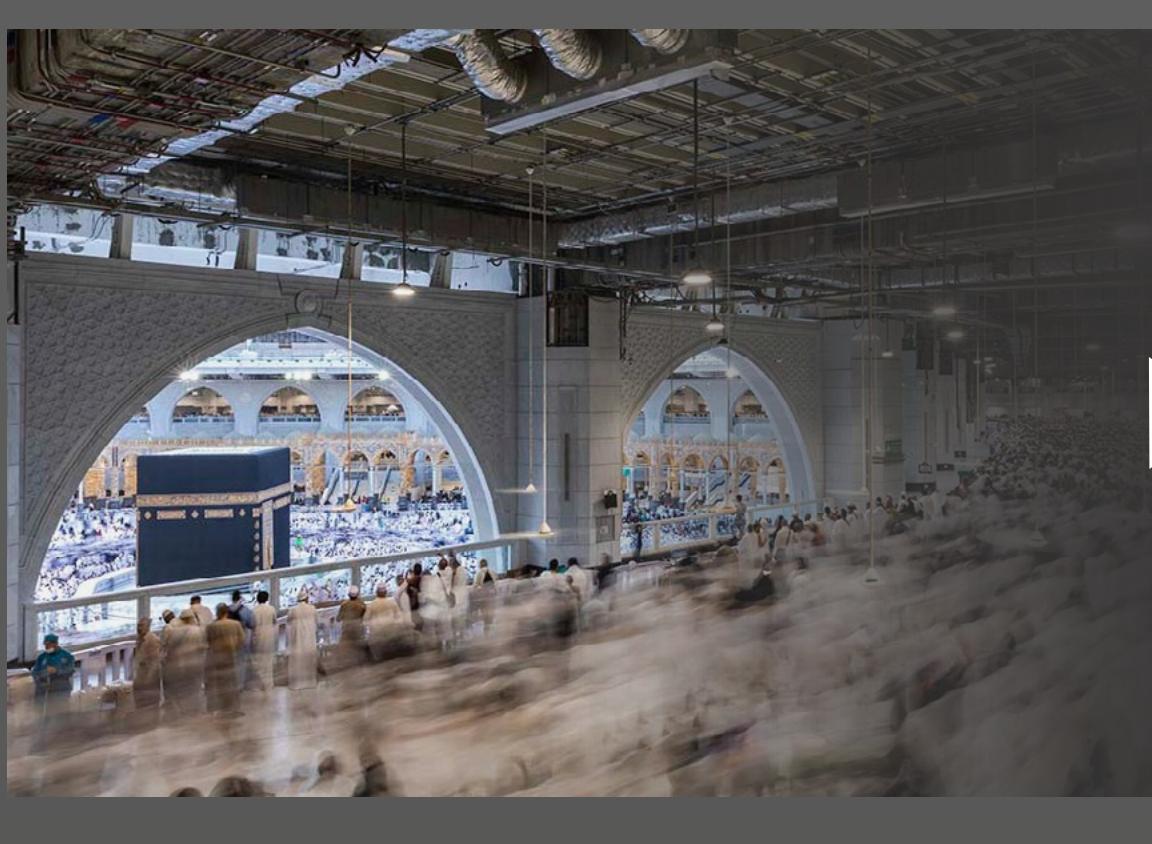


► Recommandations
sanitaires





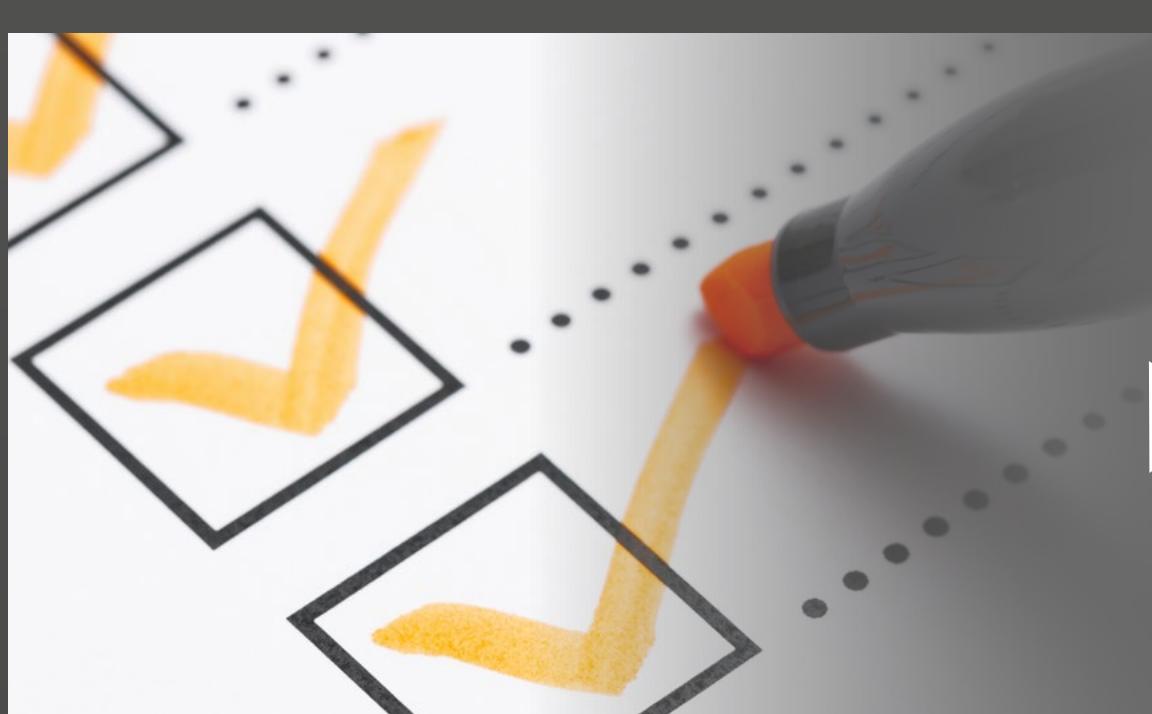
► Les centres commerciaux autour du Sanctuaire



► La *Omra* accomplie lors du mois de Ramadan



► L'autorisation pour accomplir la *Omra*



► Liste des choses à vérifier

Numéros importants qui vous intéressent



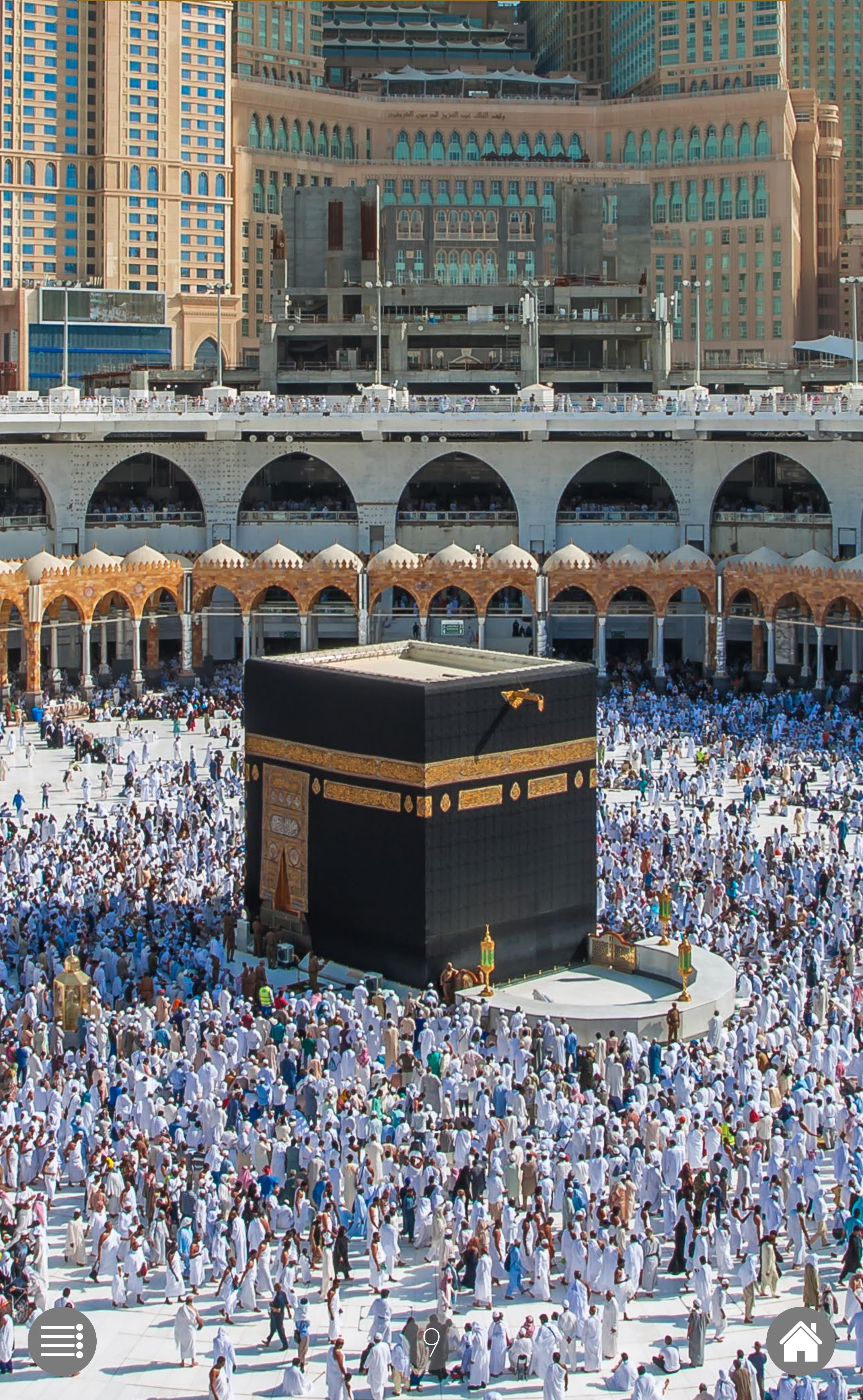
La Omra

(le petit pèlerinage)



La Omra fait partie des meilleures œuvres et des meilleures manières de se rapprocher d'Allah. En effet, le pèlerin qui l'accomplit se rend au Temple de son Seigneur en mobilisant son cœur, sa langue et ses membres, avec le désir de bénéficier de Sa miséricorde et de Son agrément.

Dans ce guide, tu trouveras tous les renseignements et toutes les orientations dont tu as besoin pour accomplir la Omra.





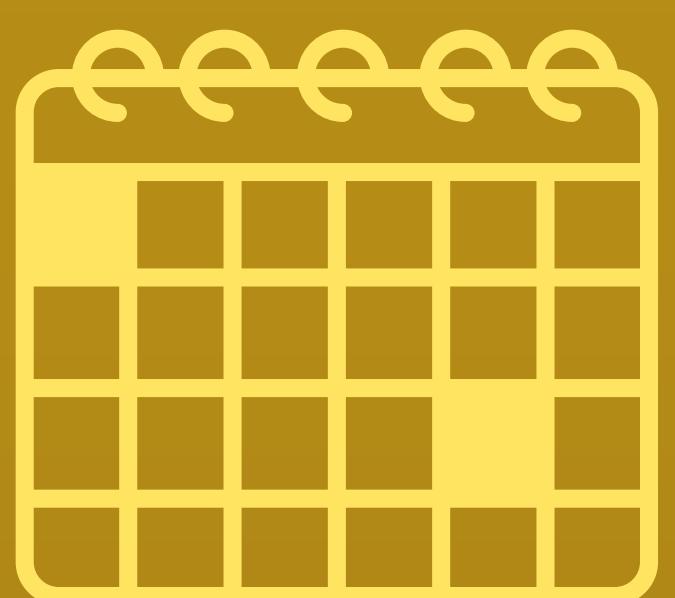
Les vertus de la *Omra*



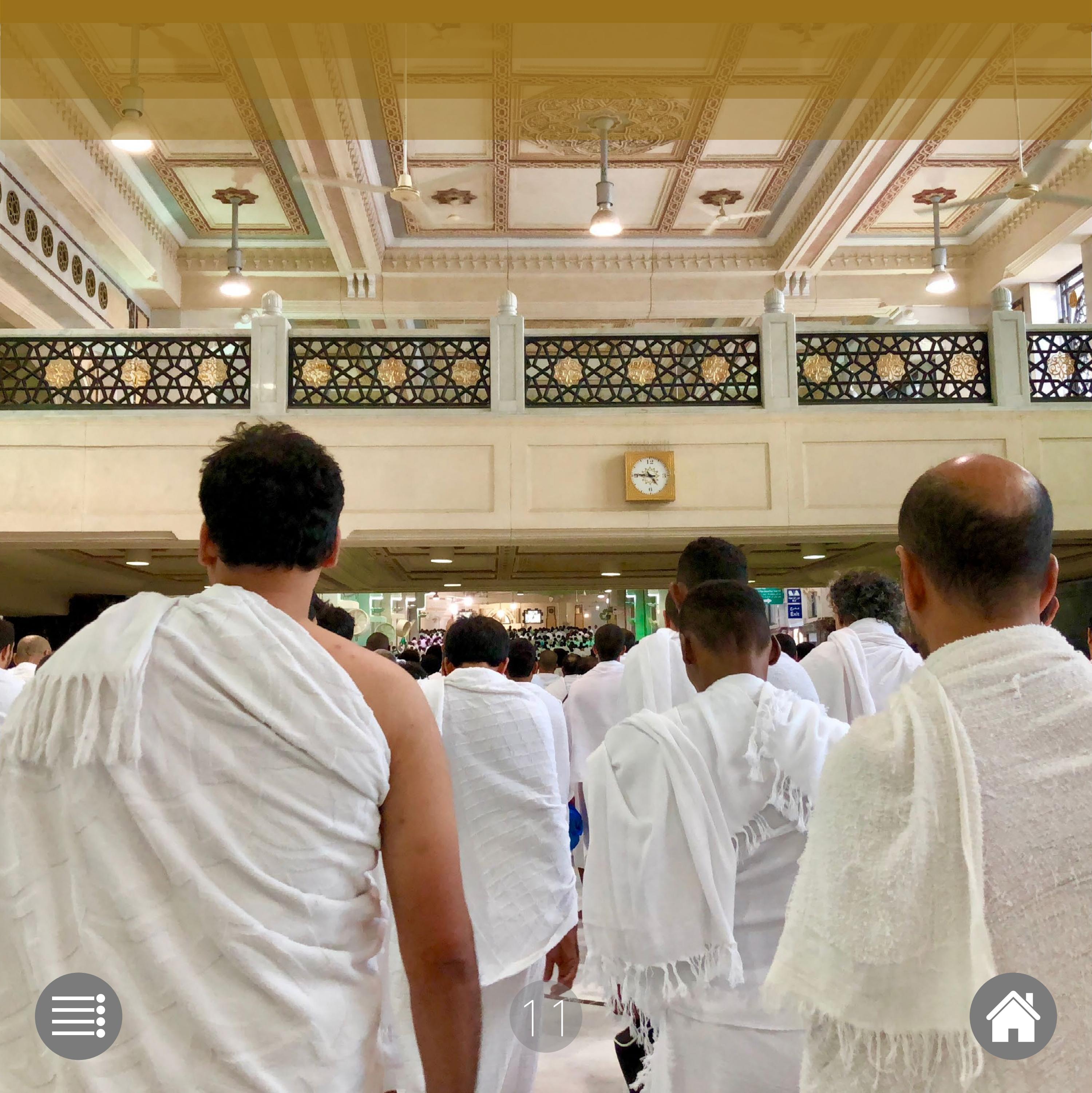
La *Omra* a de nombreuses vertus , parmi lesquelles :

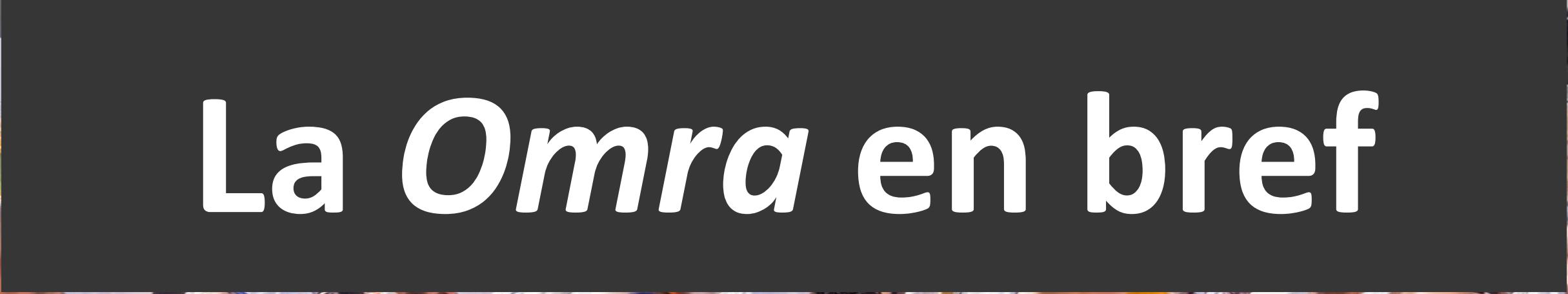
- Elle purifie celui qui l'accomplit des péchés et diminue la pauvreté et la nécessité. Le Prophète – qu'Allah le couvre d'éloges et le protège – dit en effet: « **Accomplissez alternativement le Hajj et la Omra, car ils effacent la pauvreté et les péchés comme le soufflet du forgeron fait disparaître les impuretés du fer** ».





- Accomplir plusieurs fois la *Omra* expie les péchés commis entre une *Omra* et la suivante. Le Prophète – qu’Allah le couvre d’éloges et le protège – a dit :
« Accomplir une Omra après une autre expie les péchés commis entre les deux ».





La Omra en bref



La *Omra* consiste à adorer Allah en se sacrifiant, en accomplissant les circumambulations autour de la Ka’ba, en effectuant le sa’y entre [les monts] As-Safa et Al-Marwa et en se rasant la tête ou en se raccourcissant les cheveux.

1



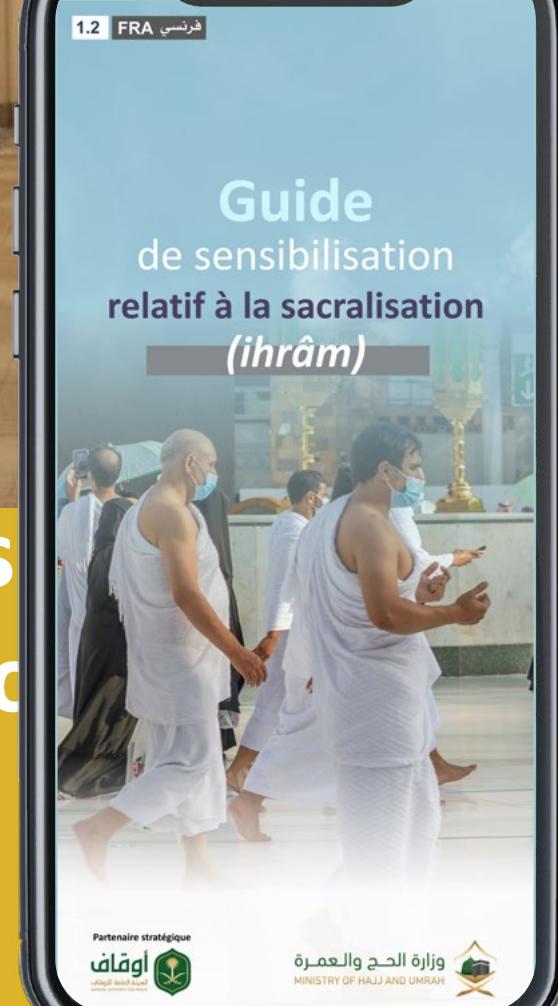
Le musulman doit se sacraliser à l'endroit qui lui a été prescrit religieusement et s'abstient de faire des choses interdites durant la sacralisation.

2



Il doit prononcer la talbiya en disant : « **Je réponds à Ton appel ô Allah, je réponds à Ton appel. Je réponds à Ton appel, Tu n'as pas d'associé, je réponds à Ton appel. La louange et le bienfait T'appartiennent ainsi que la souveraineté, Tu n'as pas d'associé.** »

(Pour en savoir plus au sujet de la sacralisation, cliquez sur le guide de sensibilisation sur la sacralisation)



Clique ici



3



Il doit se rendre au Sanctuaire et accomplir sept circumambulations autour de la Ka'ba, en ayant celle-ci à sa gauche, en commençant au niveau de la Pierre Noire et en terminant au même endroit.

4



Il doit accomplir deux unités de prière après avoir terminé.

5

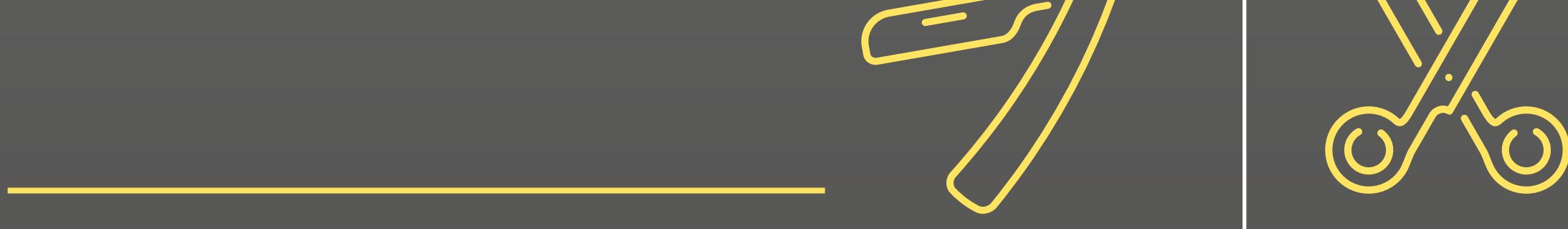


Il doit se diriger vers [le mont] As-Safa et commencer le sa'y en marchant en direction [du mont] Al-Marwa. En arrivant [au mont] Al-Marwa, il aura alors accompli un tour puis il retourne [au mont] As-Safa afin d'accomplir le deuxième tour et ainsi de suite jusqu'à ce qu'il accomplitte sept tours et termine [au mont] Al-Marwa.





6



[Puis] l'homme doit se raser la tête ou se raccourcir les cheveux et la femme doit rassembler ses cheveux et en couper le bout d'une longueur de la phalange d'un doigt (1-2 cm).

Cela marque la fin de Omra et la sacralisation prend fin.

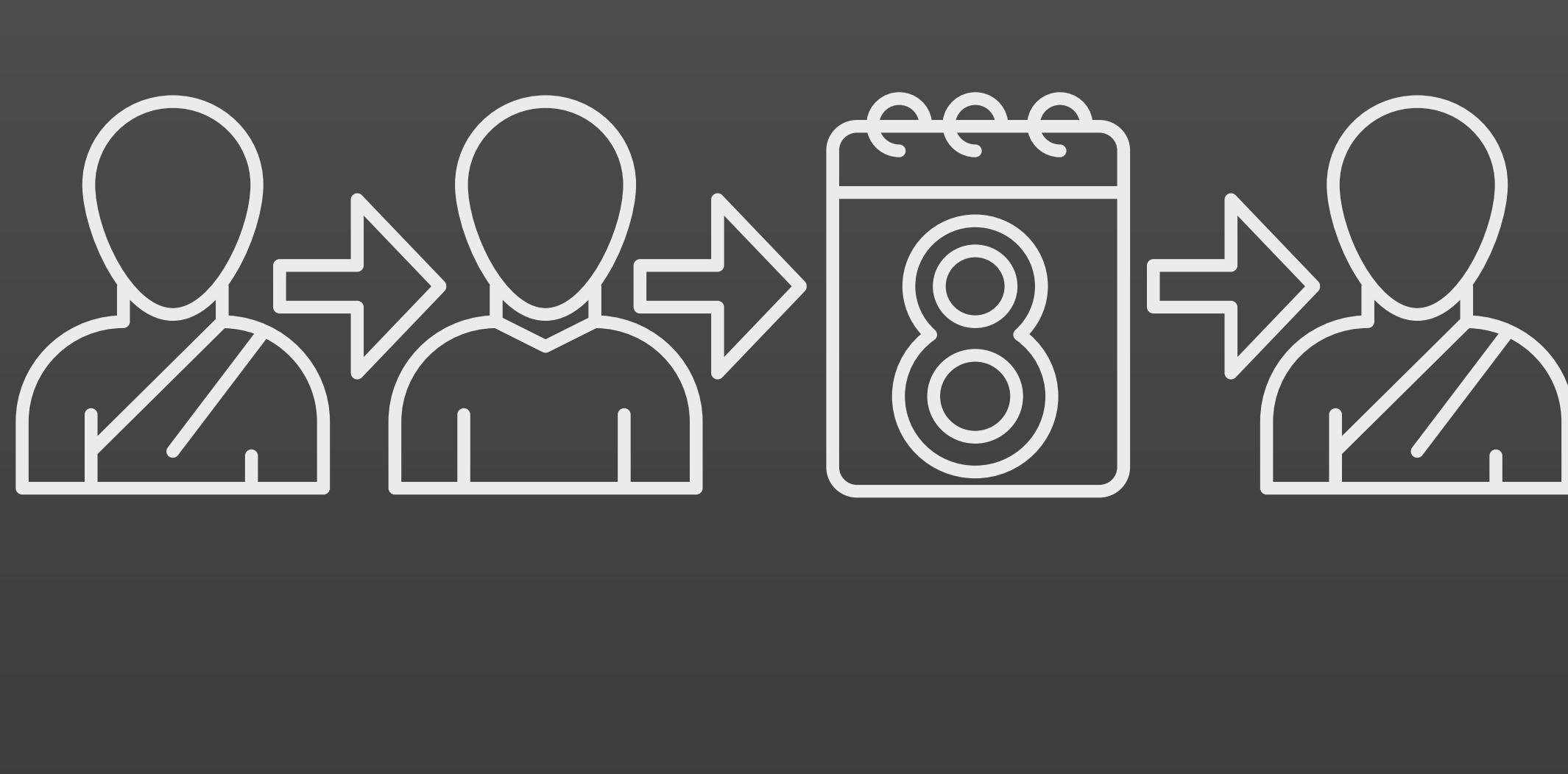


La Omra pour le mutamatti'

(celui qui accomplit
le rite tamattu')



Le tamattu' consiste à ce que celui qui désire accomplir une *Omra* avant le Hajj se sacralise puis se désacralise une fois celle-ci terminée. Il se sacralise [une seconde fois] par la suite pour le Hajj le huitième jour du mois de Dhou al-Hijja. Ce faisant, il sépare complètement la *Omra* du Hajj.



La manière d'accomplir le tamattu'



- Se **sacraliser pour la Omra seule** durant les mois du Hajj (**Chawwal – Dhou al-Qi'da – Dhou al-Hijja**).



- Aussitôt arrivé à La Mecque, effectuer les circumambulations et le sa'y pour la Omra, se raser la tête ou se raccourcir les cheveux et se désacraliser.



- Le **8 de Dhou al-Hijja** (le jour d'At-Tarwiya), se **sacraliser pour le Hajj seul** et effectuer tous ses rites.





Parvenir au Sanctuaire



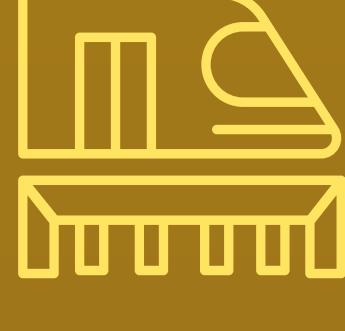
Pour aller de l'aéroport au Sanctuaire :
Plusieurs moyens de transport sont disponibles :



Les taxis.



**Les autobus des compagnies
du Hajj et de la Omra.**



Le train Haramaine.



Les voitures de location.





Si tu utilises ta voiture personnelle ou une voiture de location :

Rappelle-toi que tu ne peux pas la faire entrer dans les quartiers de la Mecque afin d'éviter les bouchons.



On te demandera de garer ta voiture dans un des parcs de stationnement de voitures de la capitale sainte.



stationnement de voitures de la capitale sainte



Le parc de stationnement Az-Zâhir

Le parc de stationnement de la gare du train Haramaine.

Le parc de stationnement Al-Jamarât

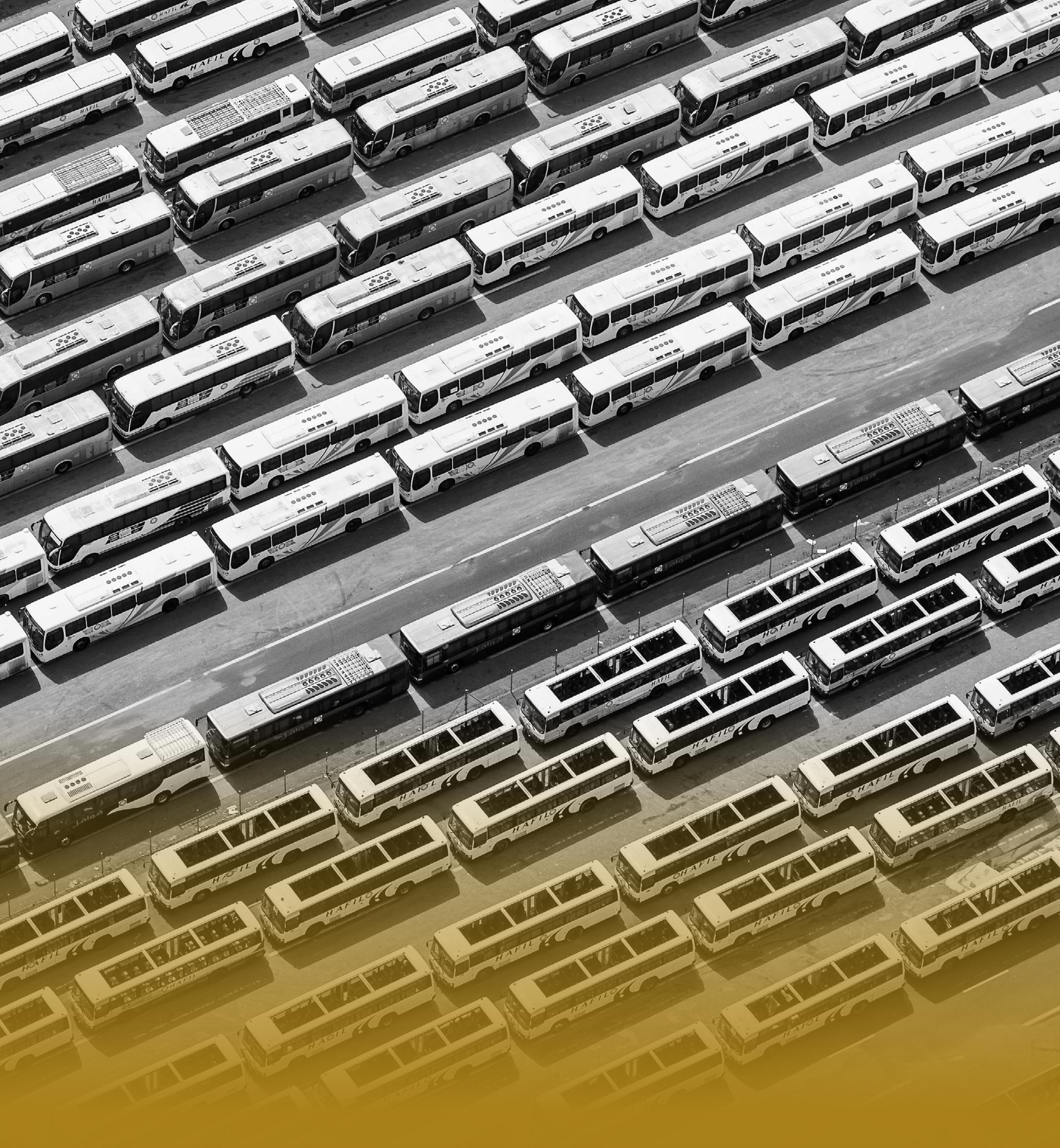
Le parc de stationnement KUDEY

Le parc de stationnement Daqm al-Wabar

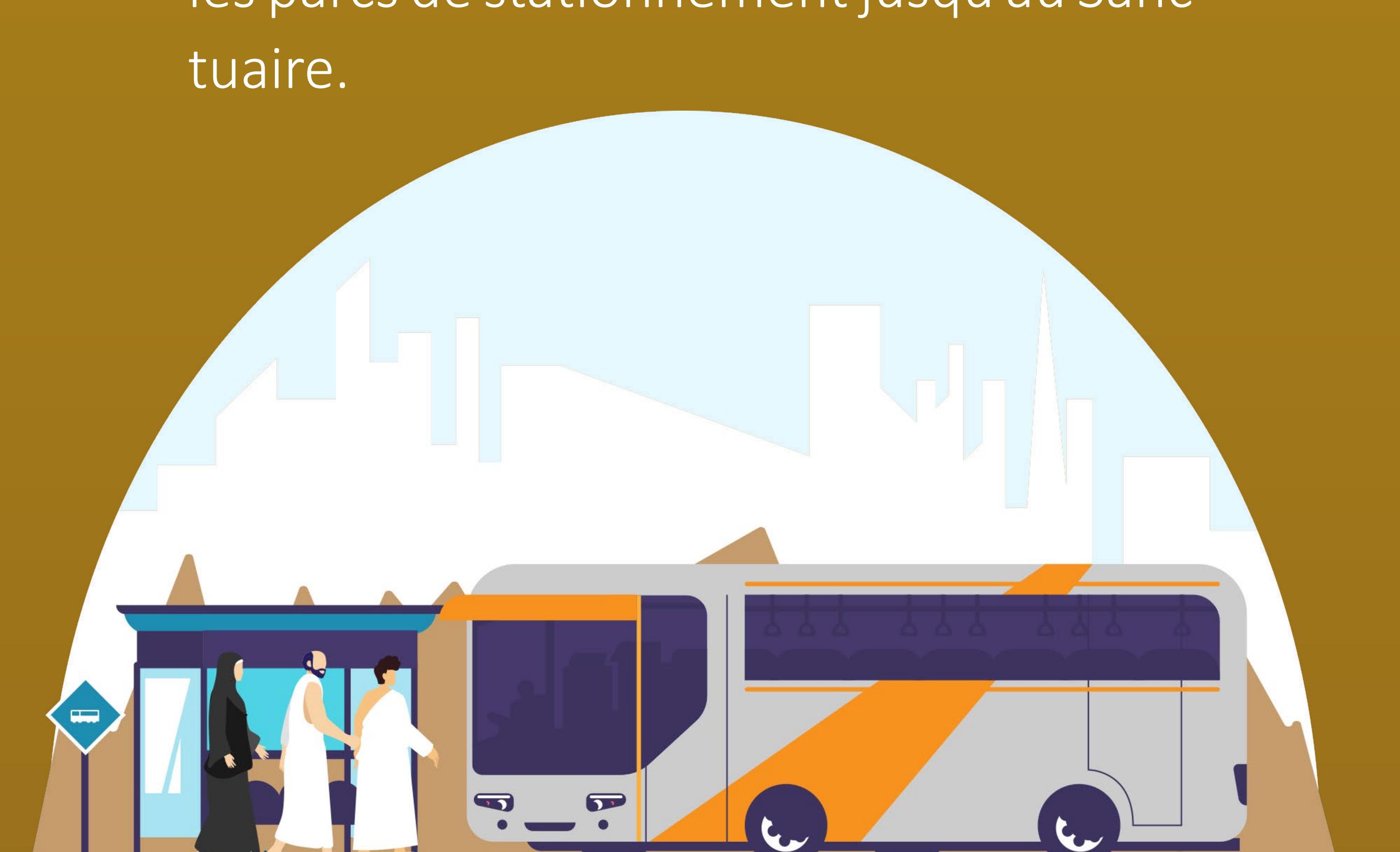
Le parc de stationnement Ar-Rassîfah

Le parc de stationnement Prince Mout'ib (tunnels d'Al-Massâfi)





Et à partir de là, il y a des autobus au service des pèlerins qui accomplissent le Hajj et la Omra et qui te transportent de tous les parcs de stationnement jusqu'au Sanctuaire.





Le train Haramaine



C'est un train à grande vitesse mis à disposition des pèlerins qui accomplissent le Hajj ou la Omra. Ce train relie La Mecque à Médine en s'arrêtant dans les lieux les plus importants situés entre les deux villes.

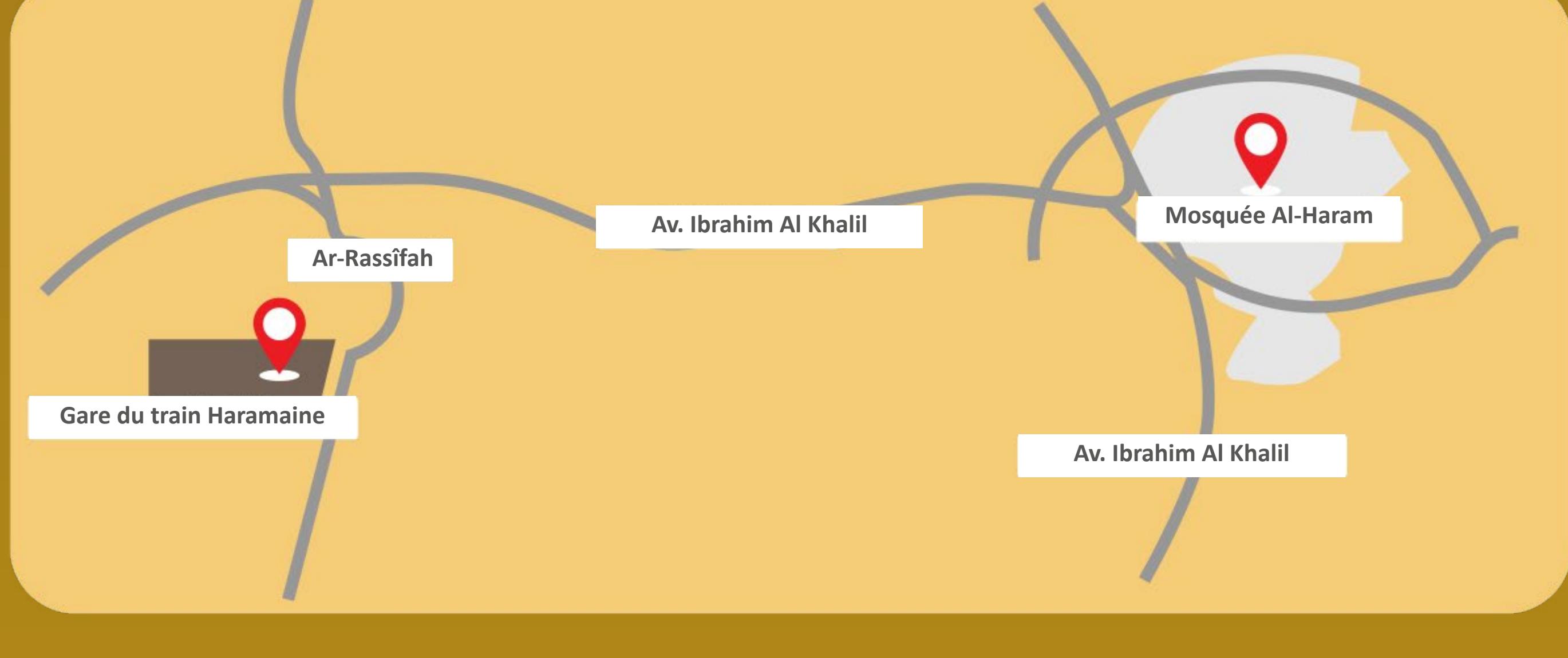


Emplacement de la gare du train à La Mecque :

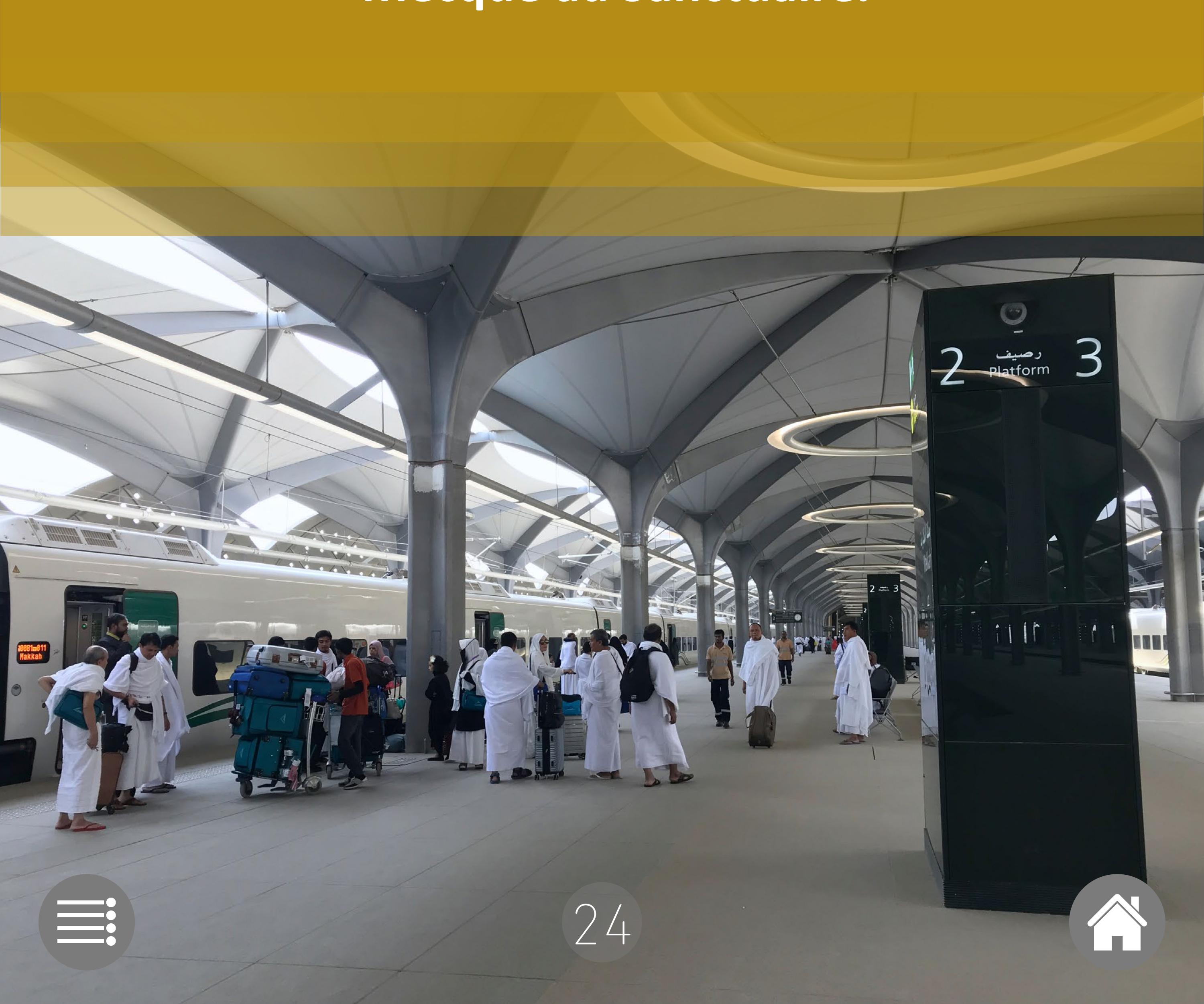
La gare est située dans le quartier Ar-Rassîfah, à une distance de 3,5 km du sanctuaire de La Mecque.

Cette gare compte

4750 places de stationnement



et des autobus sont spécifiquement dédiés pour transporter les gens de la gare de La Mecque au Sanctuaire.



Orientations importantes :



Tu as la possibilité de réserver un billet par le biais du site du train Haramaine.



Vérifie sur ce site quels sont les bagages qu'il est permis de prendre.



Des autobus et des taxis sont disponibles dans la gare afin de te transporter jusqu'au Sanctuaire.



Veille à être à la gare à l'heure qui t'a été fixée.

**Pour réserver et consulter
les horaires,**

clique ici

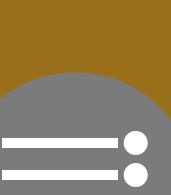


Remarques importantes

dont il convient de tenir compte
avant d'arriver au Sanctuaire



Le pèlerin qui accomplit la Omra ne doit se mettre en route en direction du Sanctuaire qu'après s'être concerté avec les responsables de la délégation dont tu fais partie afin de connaître l'heure déterminée pour accomplir la Omra. Il est important que le pèlerin connaisse précisément le lieu où il séjourne et qu'il enregistre son adresse sur son portable ou qu'il la note sur une feuille.

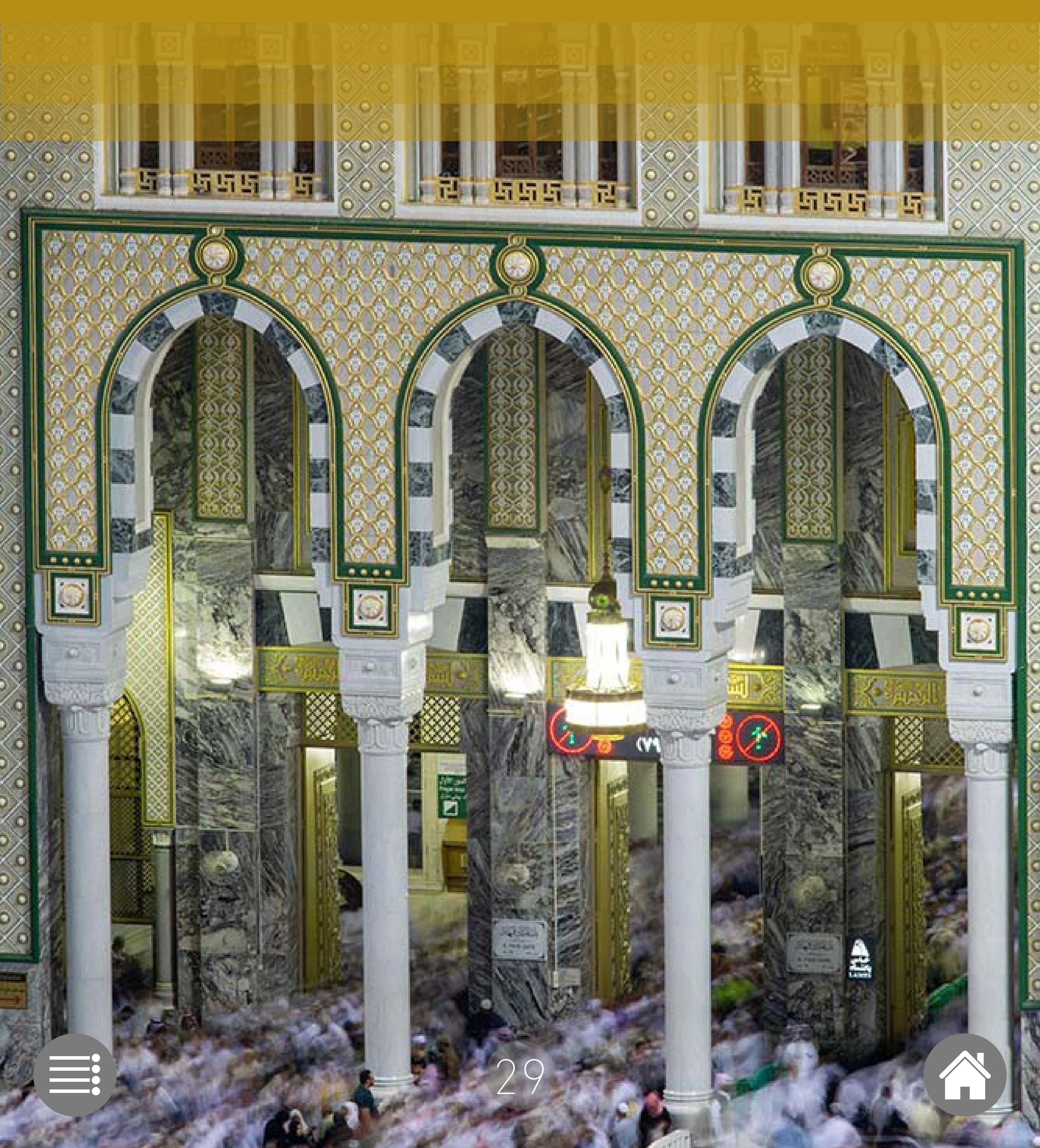
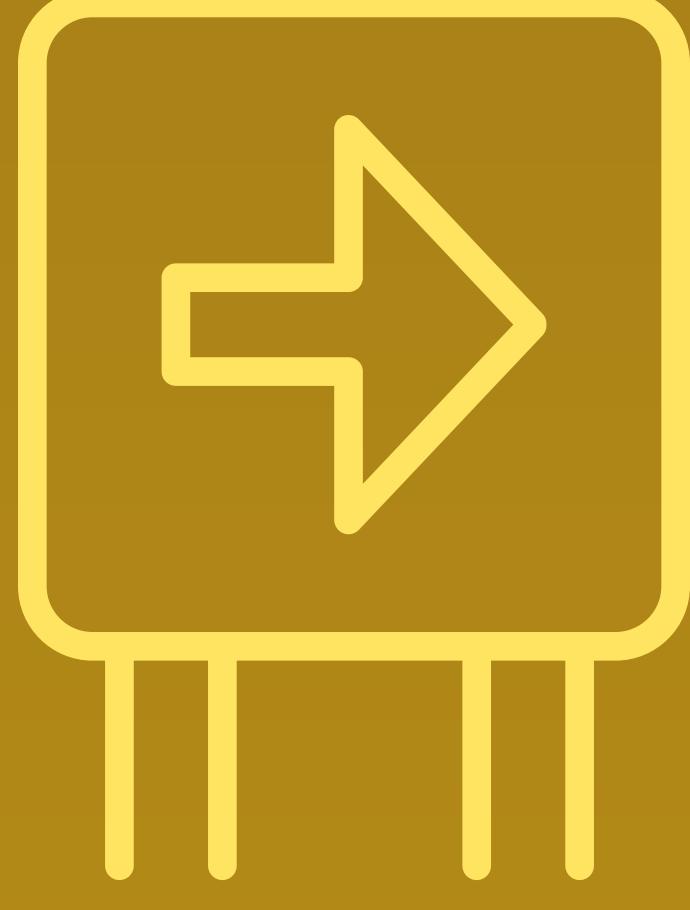




Si tu arrives au Sanctuaire par autobus : Ra- ppelle-toi bien du lieu où s'est arrêté l'auto- bus et assure-toi de l'emplacement du point de rassemblement prévu à la fin de la Omra.



Lorsque tu arriveras sur les esplanades du Sanctuaire, tu verras devant les portes des panneaux visibles de loin qui annoncent si elles sont réservées à l'entrée ou à la sortie.





Les escalators

Tu auras souvent besoin de monter ou de descendre en utilisant les escalators dans le Sanctuaire et ses esplanades. Voici les principales instructions à respecter lorsque tu les utilises :



1



Ne t'assieds pas sur l'escalator même si tu es fatigué.

2



Reste debout de manière stable et pose ta main sur le garde-corps mobile.

3



La femme doit prendre garde à ce que son vêtement ne soit pas happé au bout de l'escalator.

4



Avance dès que tu arrives au bout de l'escalator afin que ceux qui sont derrière toi ne te heurtent pas.





5



Ne prends l'escalator sur un fauteuil roulant que si tu es aidé d'une personne spécialisée.

6



Si tu es accompagné d'un vieillard ou de quelqu'un qui n'est pas habitué à utiliser un escalator, reste à ses côtés et retiens-le afin de lui éviter de tomber.

7



Ne te joins pas aux bousculades qui portent préjudice aux pèlerins si tu trouves du monde au début de la montée ou de la descente et laisse de la place à tes frères.

8



Ne pose pas le pied sur la brosse latérale en bas de l'escalator, car ceci pourrait te porter préjudice et gêner le nettoyage de l'escalator.



Les circumambulations (tawâf)



Les circumambulations sont une adoration d'Allah que le musulman accomplit en tournant autour de Son noble Temple (la Ka'ba) afin de vénérer le Seigneur du Temple et se rapprocher de Lui de la manière qu'il a légiféré.



Point de départ et d'arrivée des circumambulations :

- Le pèlerin qui accomplit le Hajj ou la Omra doit commencer ses circumambulations de l'angle où se trouve la Pierre Noire. Dans les étages supérieurs, il y a une marque verte qui indique cela.
- Le pèlerin qui accomplit le Hajj ou la Omra doit prononcer le takbîr à chaque tour dès qu'il se trouve au niveau de la Pierre Noire. Il n'est pas requis que le takbîr soit prononcé à un point précis avant ou après lequel le takbîr n'est pas valide. Il s'agit d'une évaluation approximative du point et lorsque le pèlerin considère qu'il est au niveau de la Pierre Noire, il prononce le takbîr.



- Il doit prononcer le takbîr et faire signe en direction de la Pierre Noire, puis commencer les circumambulations en laissant la Ka'ba à sa gauche (dans le sens inverse des aiguilles d'une montre). Embrasser la pierre noire est une sunna pour ceux pour qui cela est facile, mais cela est difficile en pleine saison [du hajj] et lorsqu'il y a foule.



- Il doit continuellement invoquer Allah et Le supplier durant les circumambulations.
- Arrivé à l'angle qui précède celui de la Pierre Noire (qui est appelé l'angle yéménite), il lui est recommandé si cela lui est possible de passer la main dessus (cela est difficile en pleine saison [du hajj]).
- Il poursuit ensuite jusqu'au niveau de la Pierre Noire, qui est l'endroit où il a commencé ses circumambulations. Il fait alors signe de sa main en sa direction et prononce le takbîr. Ce faisant, il aura achevé un tour.
- Il doit répéter cela jusqu'à ce qu'il ait accompli 7 tours.



Recommandations d'ordre général concernant les circumambulations :



- S'abstenir de s'arrêter dans l'espace réservé aux circumambulations.



- Ne pas se déplacer à contre-sens, quelle qu'en soit la raison.



- Éviter la foule et les bousculades.



- Veille à porter le masque et à respecter les mesures de précaution.



Des chaises spéciales sont disponibles pour que les personnes âgées et les personnes qui en ont besoin puissent les utiliser. Tu peux en savoir plus en cliquant ici

Parmi ce qui relève de la Sunna pour les circumambulations



il y a l'idtibâ' qui est une manière de porter le Rida pour les hommes. Elle consiste à laisser l'épaule droite découverte afin de prendre exemple sur le Prophète – qu'Allah le couvre d'éloges et le protège.

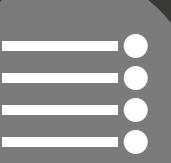




Le Ramal : Cela désigne, pour les hommes, la marche rapide en pas rapprochés (il ne s'agit pas de course). Cette marche concerne les trois premières circumambulations si cela est possible (sans porter préjudice aux autres pèlerins). On termine ensuite les quatre autres tours en marchant normalement.



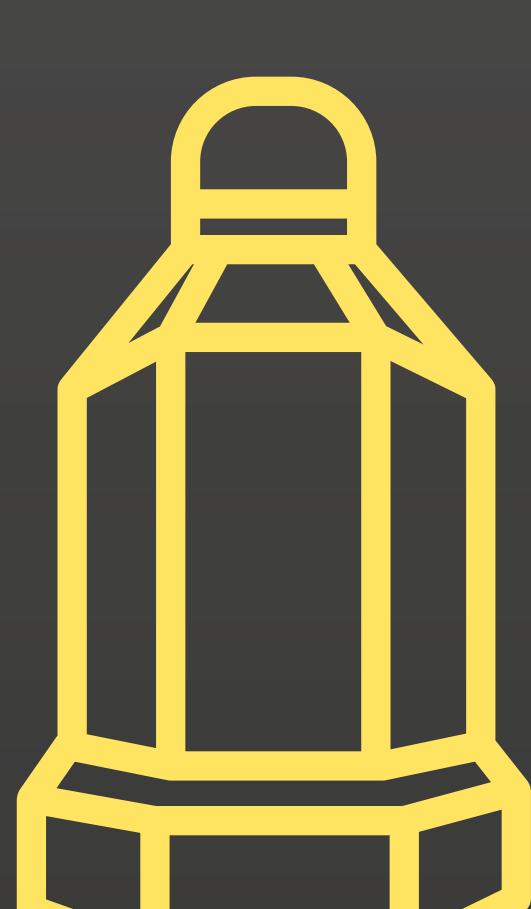
L'invocation : Le pèlerin doit abondamment évoquer et supplier Allah en Lui soumettant ce qui le tracasse et préoccupe son cœur. La Sunna lui prescrit de dire dans la dernière partie de chaque tour entre l'angle yéménite et la Pierre Noire : « *Ô notre Seigneur, accorde-nous une belle part ici-bas, et une belle part aussi dans l'au-delà et prémunis-nous contre le supplice du Feu* ».





Les deux unités de prière des circumambulations

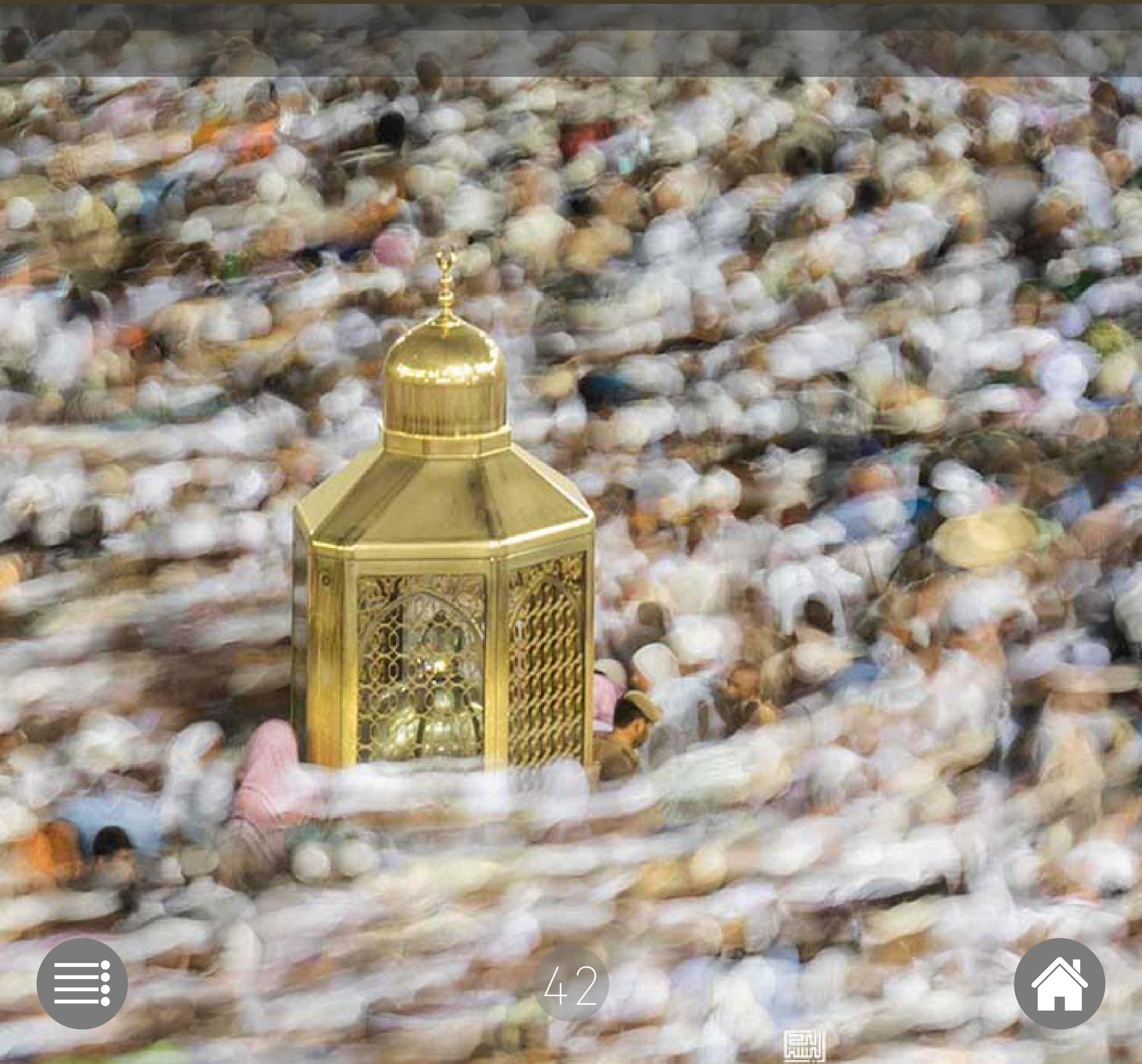
Lorsque le pèlerin qui accomplit le Hajj ou la Omra termine les sept circumambulations [autour de la Ka'ba], il doit se couvrir l'épaule [qu'il avait précédemment découverte] et la Sunna lui prescrit d'accomplir deux courtes unités de prière derrière la station d'Abraham selon le lieu qui a été spécifié à sa délégation par les autorités compétentes. Il peut aussi les accomplir partout ailleurs dans le Sanctuaire. Allah – exalté soit-Il – dit : « *Adoptez donc pour lieu de prière, ce lieu où Abraham se tint debout* » [Sourate 2 Al-Baqarah : 125].

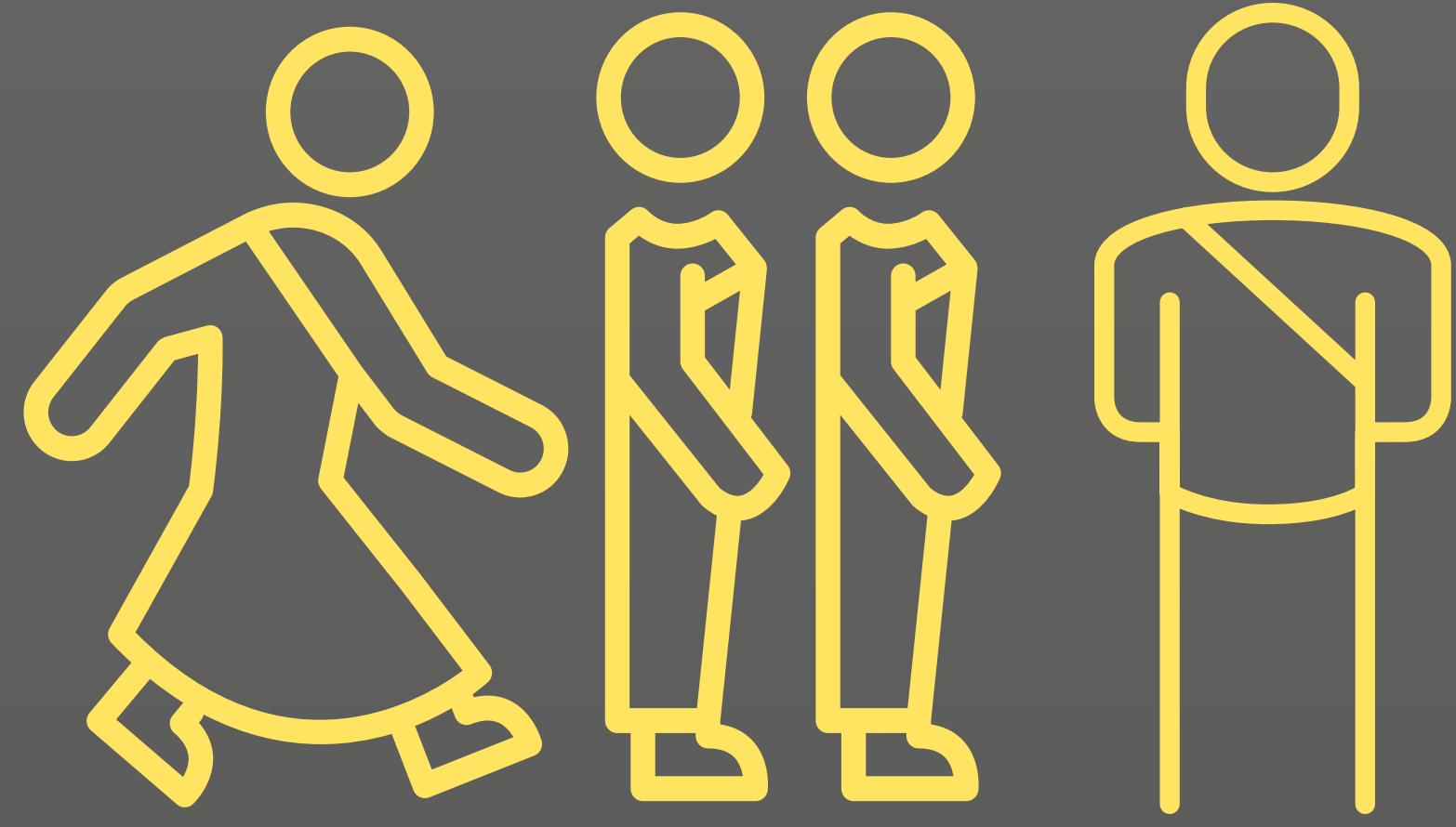


Le lieu d'accomplissement des deux unités de prière des circumambulations :

- Le pèlerin qui accomplit la Omra peut les prier n'importe où dans le Sanctuaire, selon l'organisation adoptée par les forces de sécurité à ce moment-là.
- S'il trouve la possibilité de prier en ayant la station d'Abraham en vue, même de loin, alors cela est recommandé en raison des paroles d'Allah : « *Adoptez donc pour lieu de prière, ce lieu où Abraham se tint debout* » Sourate 2,

Al – Baqarah, verset 125 .





- Prends garde à ne pas porter préjudice aux pèlerins ou à les gêner dans leurs circumambulations, car celui qui accomplit les circumambulations est prioritaire dans ce lieu. En effet, Allah le mentionna en premier lorsqu'Il dit: «*et purifie Ma Maison pour ceux qui tournent autour, pour ceux qui accomplissent les circumambulations et pour ceux qui s'y inclinent et se prosternent*». Sourate 2, Al-Baqarah, verset 125 .

La Sounna prescrit de réciter la sourate Al-Kâfiroune dans la première unité de prière et la sourate Al-Ikhâlâs dans la deuxième.

- Le Messager d'Allah – qu'Allah le couvre d'éloges et le protège – but de l'eau de Zamzam après avoir terminé les circumambulations et la Sounna prescrit de faire comme lui. De nos jours, cela est faisable facilement puisque de nombreuses fontaines d'eau de Zamzam fraîche sont dispersées dans tout le Sanctuaire, et donc présentes sur le chemin qui te mène là où est accompli le sa'y.



Le sa'y et l'arrivée au masâ (lieu où est accompli le sa'y)

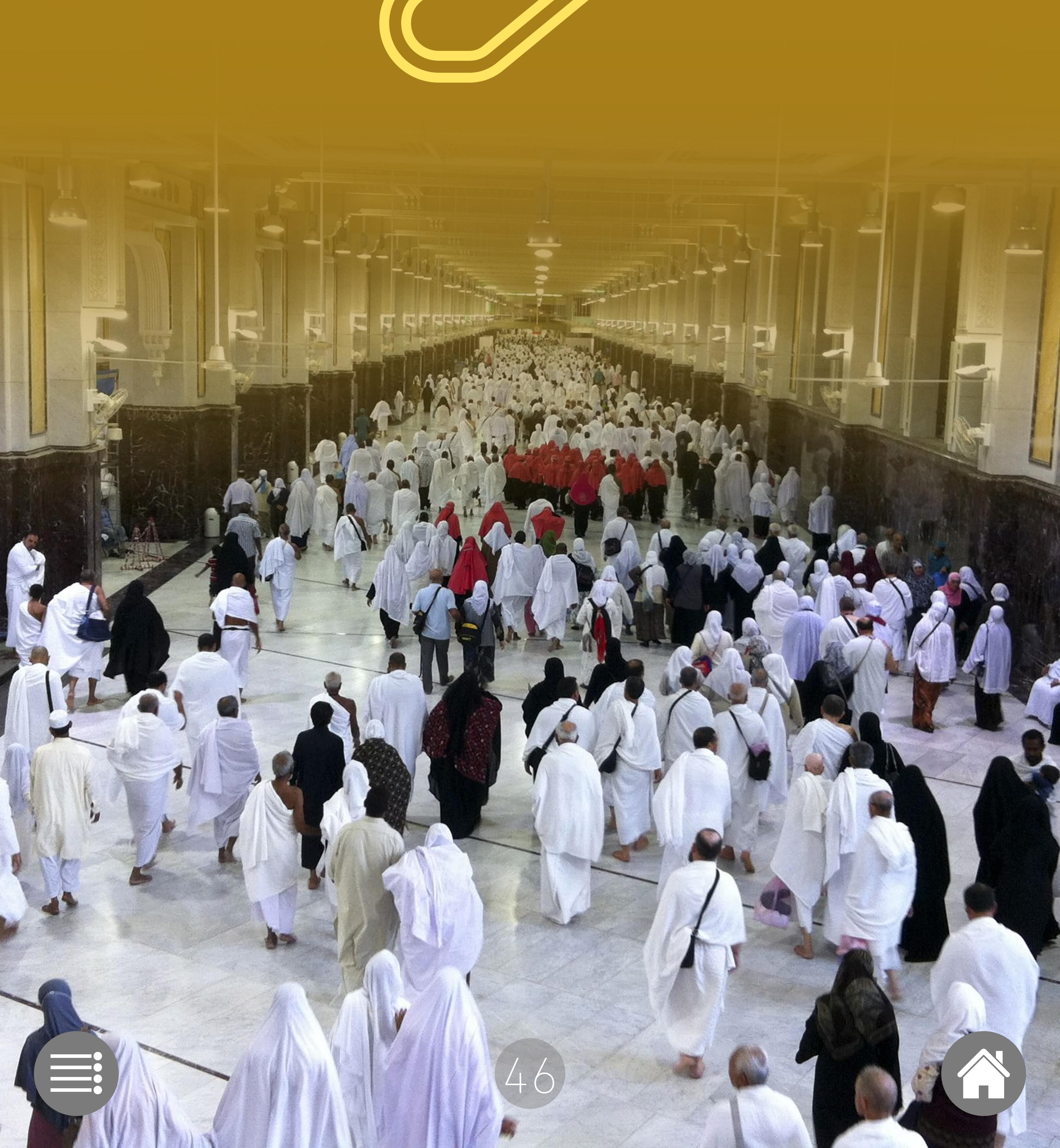


- Lorsque tu termineras les circumambulations, tu trouveras des panneaux d'orientation qui t'indiquent où se trouve le masâ et [le mont] As-Safa où commence le sa'y.



Nous te recommandons de te diriger vers le mas'â dans les étages supérieurs lorsque tu termines les circumambulations à l'étage inférieur :

- afin d'éviter la foule de l'étage inférieur du mas'â
- afin de rendre la chose simple pour toi et pour tes frères musulmans.





Pour te rendre aux étages supérieurs du mas'â :

Dirige-toi vers les entrées réservées aux escalators (tu peux demander ton chemin aux membres des forces de sécurité).





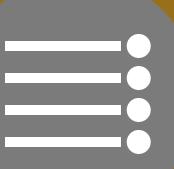
[Les monts]

As-Safa et Al-Marwa

Ce sont deux petits monts que Hâjar (Agar, la mère d'Ismâ'îl – qu'Allah les protège) escaladait pour rechercher de la nourriture et de l'eau.

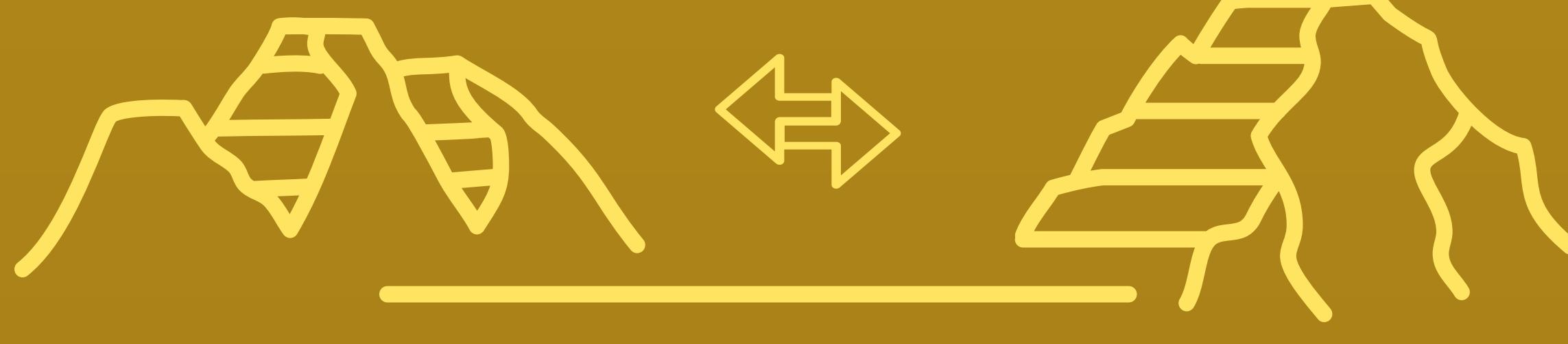
As-Safa :

- C'est un petit mont à partir duquel on débute le *sa'y*.
- Les roches de ce mont sont encore visibles de nos jours à l'étage inférieur du parcours du *sa'y*.



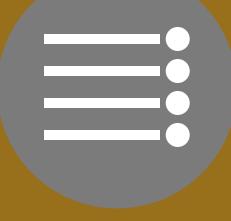
Al-Marwa :

- C'est un petit mont où s'arrête chaque tour du *sa'y*.
- C'est là aussi que prend fin le *sa'y* du pèlerin qui accomplit le Hajj ou la Omra.



Accomplir le *sa'y* entre ces deux points fait partie des rites du Hajj et de la *Omra*:

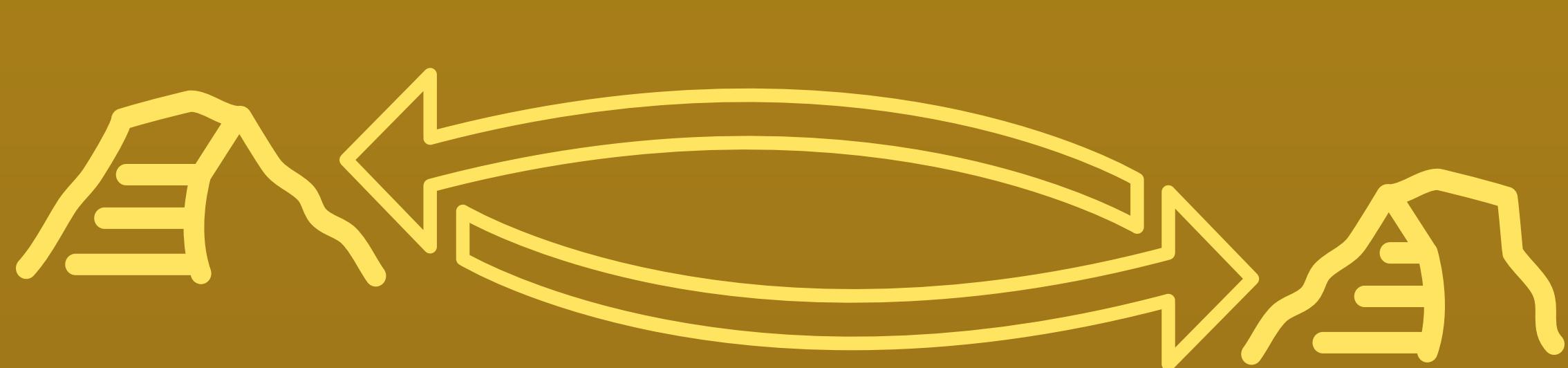
Allah dit en effet : « *As-Safa et Al-Marwa sont vraiment parmi les lieux sacrés d'Allah* ». Sourate 2 , Al – Baqarath, verset 158



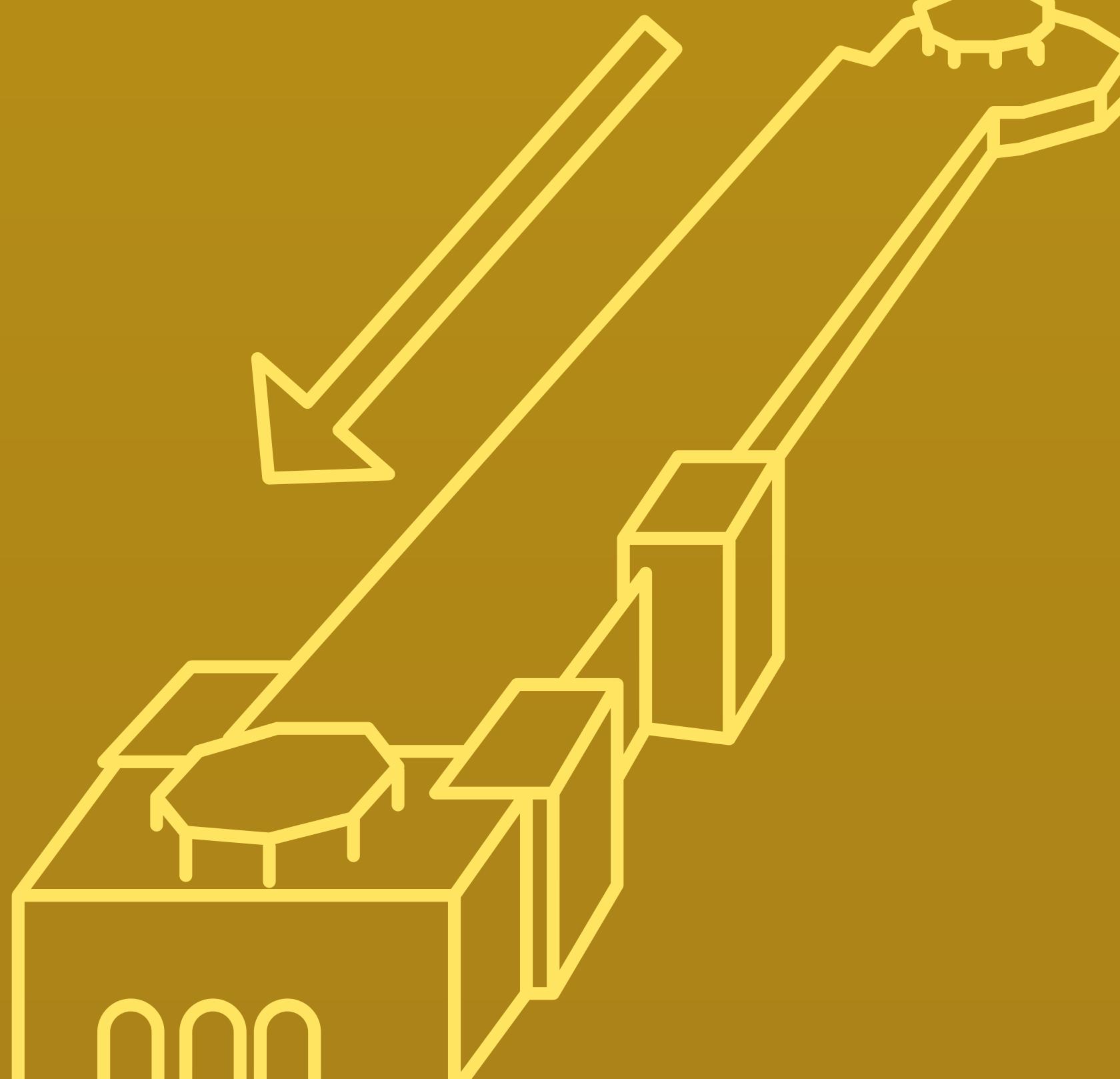


La manière d'effectuer le sa'y

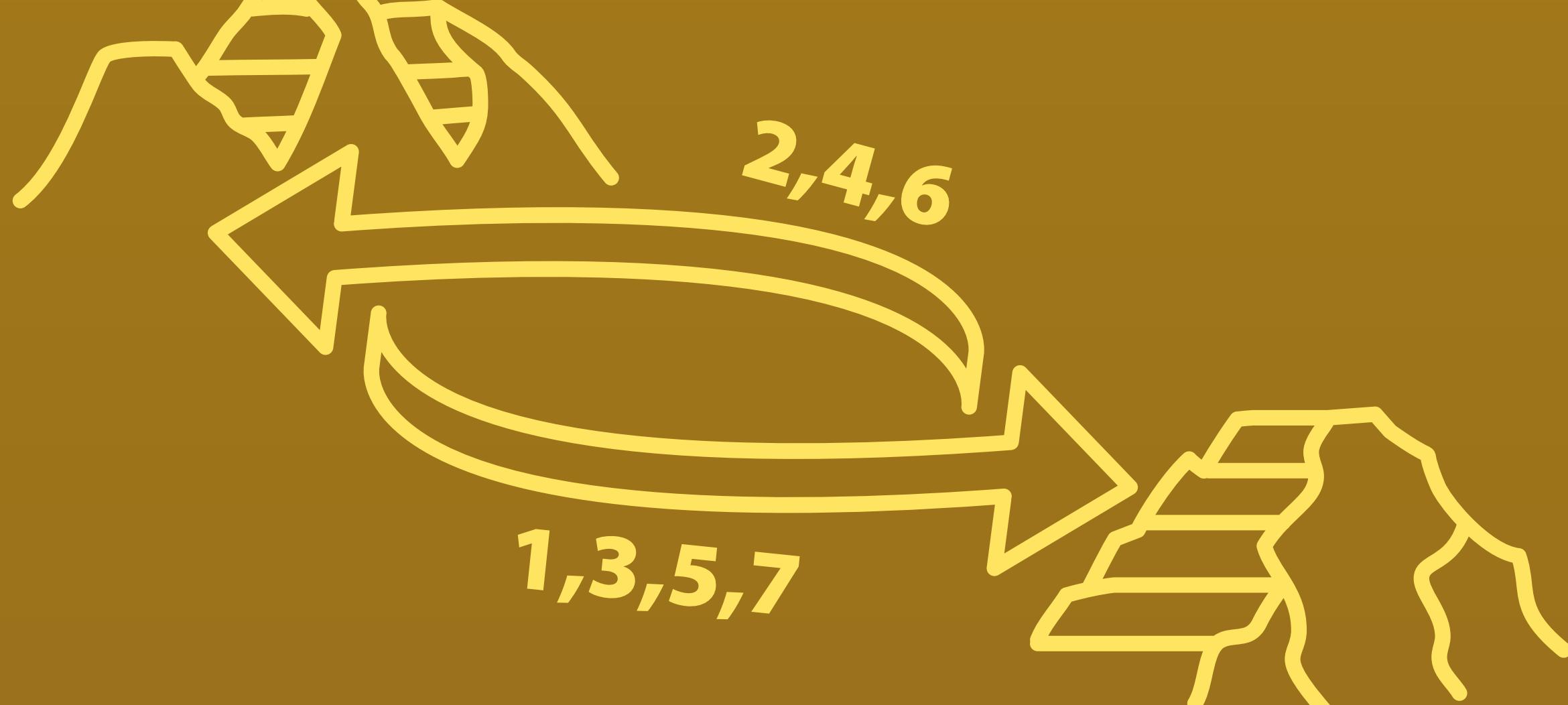
Le pèlerin qui accomplit la Omra adore son Seigneur en parcourant sept fois la distance qui sépare [les monts] As-Safa et Al-Marwa, à l'image de ce que fit son noble Messager – qu'Allah le couvre d'éloges et le protège.



Le *sa'y* commence [au mont] As-Safa et se termine [au mont] Al-Marwa

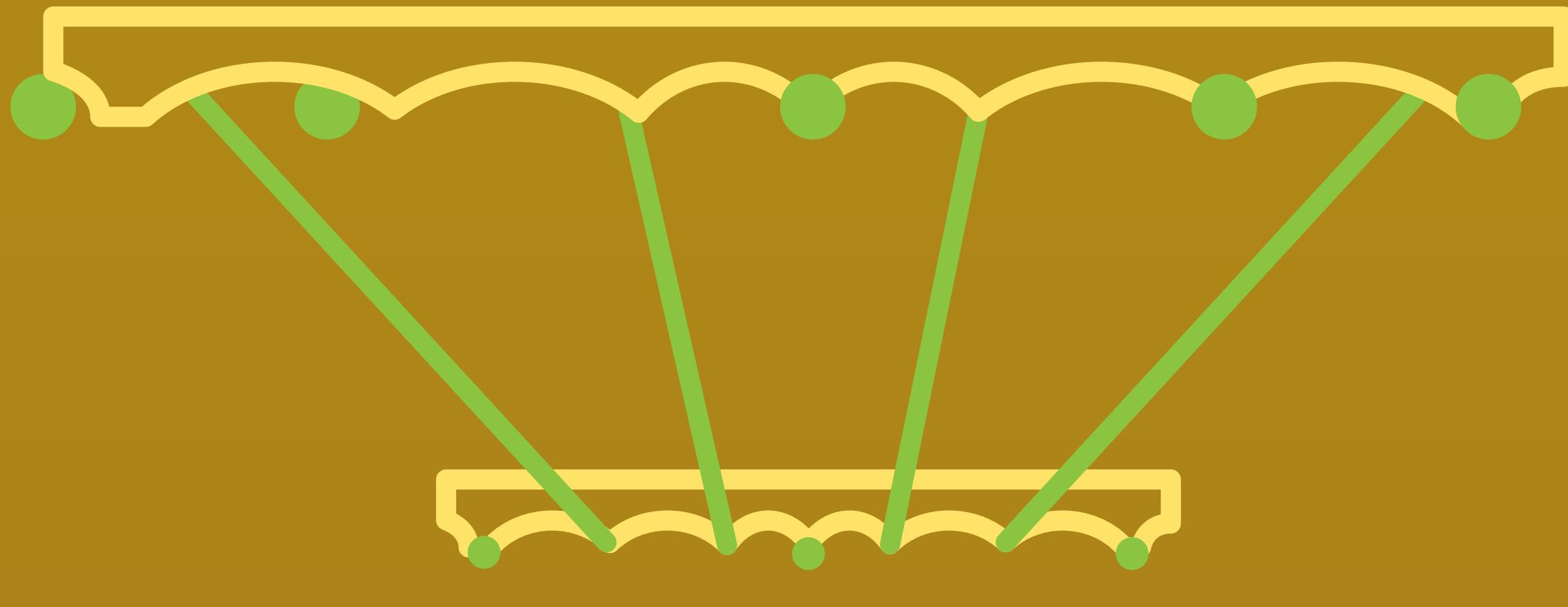


- Parcourir la distance qui sépare [le mont] As-Safa [du mont] Al-Marwa est considéré comme un seul tour.
- Parcourir la distance entre [le mont] Al-Marwa et [le mont] As-Safa est considéré comme un deuxième tour et ainsi de suite.



Les deux indications vertes :

Il est recommandé aux hommes qui en sont capables de traverser au pas de course la partie située entre les deux indications vertes, à l'image de ce que fit le Messager d'Allah – qu'Allah le couvre d'éloges et le protège.



L'invocation dite du mas'â

Invoquer dans le mas'â :

Il convient que le pèlerin qui accomplit le sa'y occupe son temps en mentionnant Allah, en l'invoquant ou en récitant le Coran.



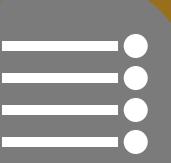
L'invocation [au mont] As-Safa et [au mont] Al-Marwa :

Lorsque le pèlerin arrive [au mont] As-Safa ou [au mont] Al-Marwa au début de chaque tour, la Sunna lui prescrit de lever les mains en direction de la qibla, d'invoquer Allah et de proclamer Sa grandeur (dire le takbîr) avant de commencer un nouveau tour.



L'invocation du Messager d'Allah – qu'Allah le couvre d'éloges et le protège:

Lorsqu'il arrivait [au mont] As-Safa après avoir terminé les circumambulations, le Messager d'Allah – qu'Allah le couvre d'éloges et le protège – récitait les paroles d'Allah : « *As-Safa et Al-Marwa sont vraiment parmi les lieux sacrés d'Allah.* » Il disait ensuite : « *Je commence par ce par quoi Allah a commencé* ». Sourate 2, Al-Baqarah, verset 158





Lorsqu'il montait sur [le mont] As-Safa ou Al-Marwa, il faisait face à la qiblah et disait : «*Allah est le Plus Grand, Allah est le Plus Grand. Il n'existe pas de divinité hormis Allah seul sans associé. À lui la Souveraineté, à Lui la louange et Il est capable de toute chose. Il n'existe pas divinité excepté Allah seul. Il a accompli Sa promesse, a fait triompher Son serviteur et a vaincu les coalisés seul.* » Puis il invoquait comme il le voulait et redisait ce qu'il a dit au début. Il invoquait ensuite de nouveau comme il voulait puis répétait ce qu'il a dit au début et commençait son sa'y.



Il convient que le pèlerin ne s'arrête pas pour invoquer, car cela gêne le déplacement des autres et provoque un mouvement de foule. Il doit plutôt se conformer aux instructions des membres des forces de sécurité et des responsables de l'organisation du Sanctuaire.



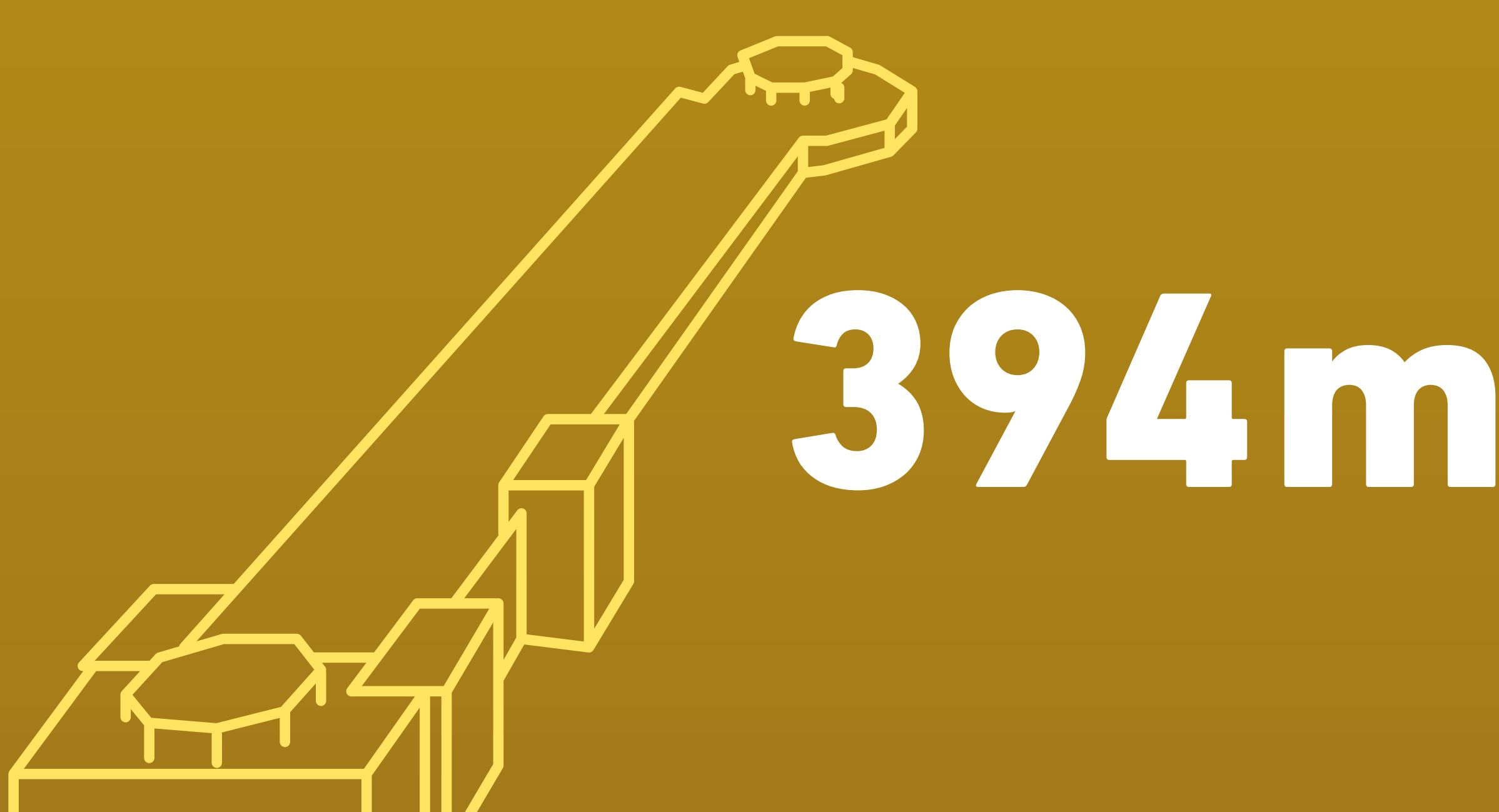


Le sa'y en

chiffres



Longueur du mas'â :



**Longueur totale parcourue lors
des 7 tours du sa'y**

2761m



Le sa'y est accompli en une durée moyenne comprise entre

45 et 55 minutes



La vitesse de marche varie en fonction de plusieurs paramètres, comme l'endurance, la taille, le poids, l'âge, l'état du lieu, les obstacles, la densité de la foule et la durée des invocations.



Les étages du mas'â

Le mas'â possède plusieurs étages pour une superficie totale de 87 000 m². Ces étages sont :

- Le sous-sol.
- Le rez-de-chaussée.
- La mezzanine réservée aux fauteuils électriques.
- Le premier étage.
- Le deuxième étage.

Réponse aux interrogations des pèlerins accomplissant la *Omra*

Il y a un peu partout dans la Mosquée Sacrée des téléphones servant à répondre aux questions et aux interrogations des pèlerins et des fidèles en sept langues de diffusion mondiale.



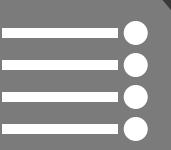
Le service des charrettes et poussettes



les voiturettes et poussettes sont gratuites :

Lieux où il est possible de s'en procurer :

- 1. L'esplanade est (entrée des transports en commun).**
- 2. L'esplanade sud (à proximité du legs pieux du roi Abdul-Aziz – qu'Allah lui fasse miséricorde).**





Les voiturettes électriques :

C'est un moyen de déplacement élaboré dont la finalité est d'assurer le confort des pèlerins qui en ont besoin lors des rites du Hajj et de la Omra. Ils se présentent sous plusieurs formes.





Plus de 5000 voitures ordinaires sont disponibles et près de 3000 fauteuils roulants électriques pour l'usage des pèlerins et les visiteurs de la Mosquée Sacrée afin de faciliter leur déplacement.

Service des poussieurs de poussettes :

Lieux où est proposé le service :

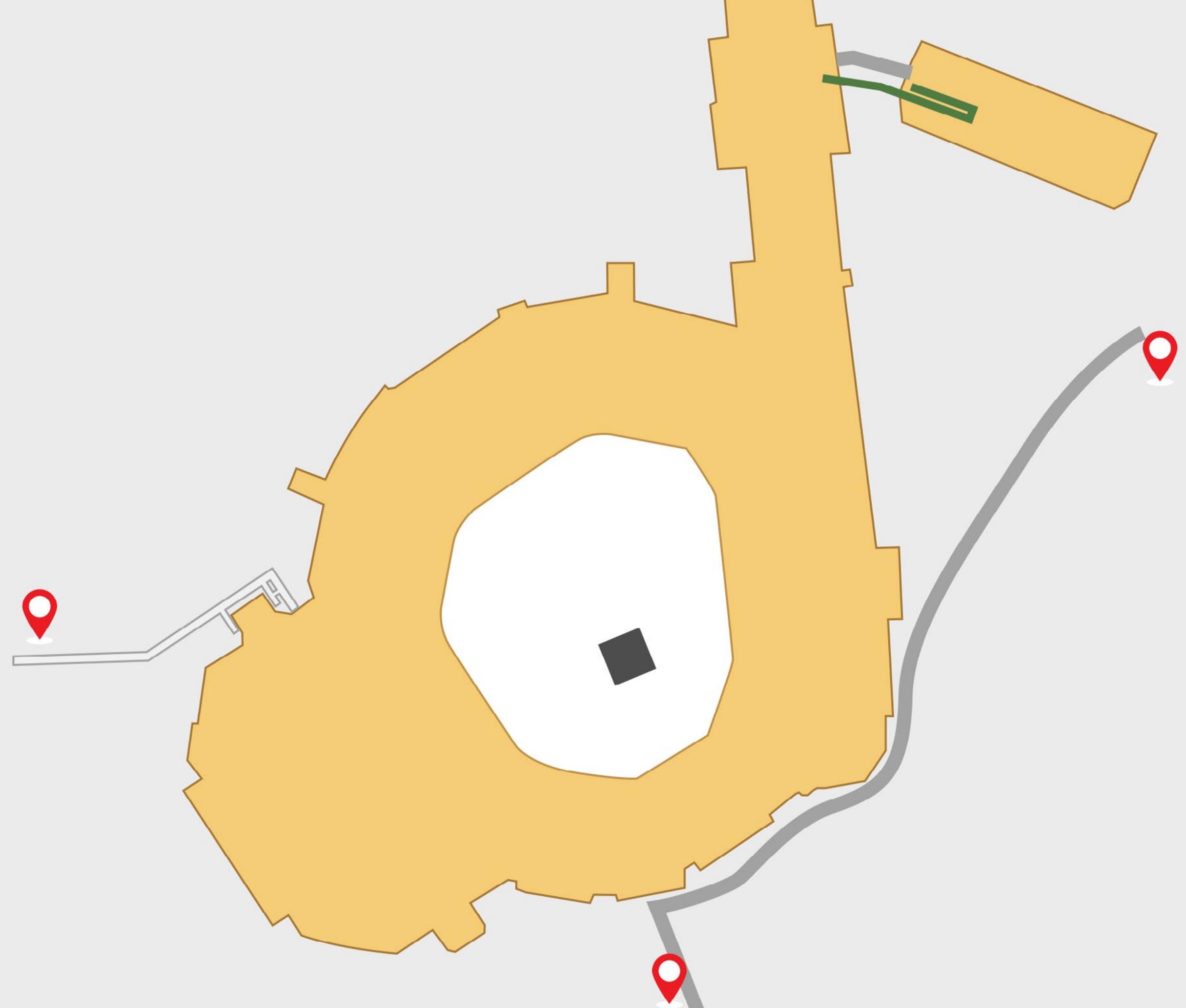
1. le matâf (lieu d'accomplissement des circulations) du rez-de-chaussée
2. le mas'â du rez-de-chaussée (porte 14)
3. le mas'â du deuxième étage (escaliers d'Al-Arqam)
4. *La fondation legs pieux du roi Abdulaziz, qu'Allah lui fasse miséricorde.*



Il est possible d'accéder au service des voiturettes électriques depuis quatre entrées de la Mosquée Sacrée qui sont :

1. L'esplanade est (terrasse d'Al-Qachachiy-yah).
2. L'esplanade sud (le pont Ajyâd qui mène au premier étage).
3. L'escalator de la porte d'Ajyâd.
4. L'esplanade ouest (le pont d'Ach-Chubaykah).

voiturettes électriques sont également disponibles au niveau de la première mez-zanine.

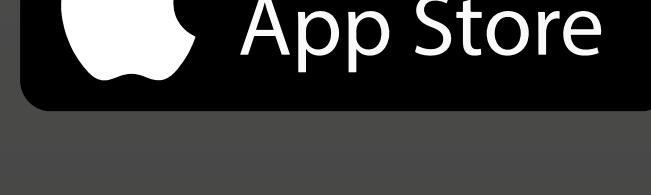


Si tu désires réserver une voiturette électrique avant d'arriver au sanctuaire mecquois :

Tu peux le faire par le biais de l'application Tanaqqa



clique ici
pour télécharger l'application



et tu trouveras la voiturette ou poussette à l'un des points suivants :

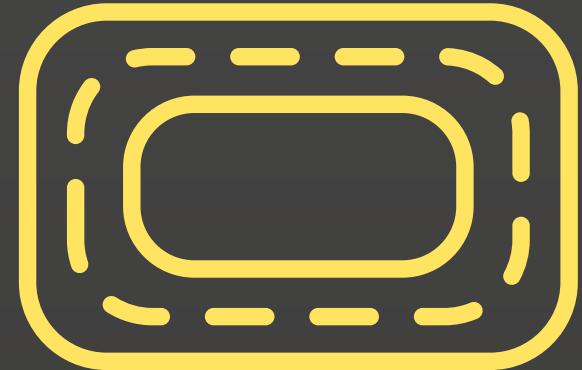
- Au début du sa'y (au mont As-Safa)
- À la mezzanine (début des circumambulations).



Pour tirer un maximum de profit des voitures ou poussettes , nous te recommandons ce qui suit :



Accéder par les entrées prévues.



Circuler sur les voies spéciales.



Suivre les orientations des surveillants.



Préserver la poussette des dégradations.



Se déplacer à l'aide de voiturette ou poussette avec précaution et calme.



Le service des golfettes est offert gratuitement à l'intérieur de la Mosquée Sacrée aux personnes âgées qui accomplissent la Omra et les fidèles ainsi qu'aux personnes ayant des besoins spécifiques.



Les salons de coiffures

- Il existe de nombreux salons de coiffure autorisés qui sont prévus pour les pèlerins accomplissant la Omra et autres, autour du sanctuaire.
- Ils sont équipés pour être sûrs et conformes aux exigences sanitaires.

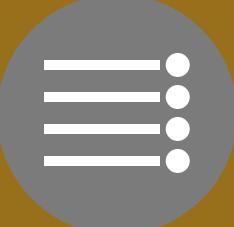


- Le pèlerin accomplissant la Omra doit s'adresser à l'un de ces salons pour sa propre sécurité.
- Il doit s'abstenir de s'adresser aux coiffeurs ambulants ou se faire une coupe de cheveux qui ne sied pas à la sacralité et à la pureté du Sanctuaire.



Pour connaître les lieux qui disposent des Salons de coiffures.

Clique ici

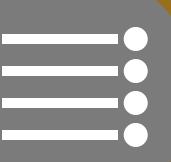


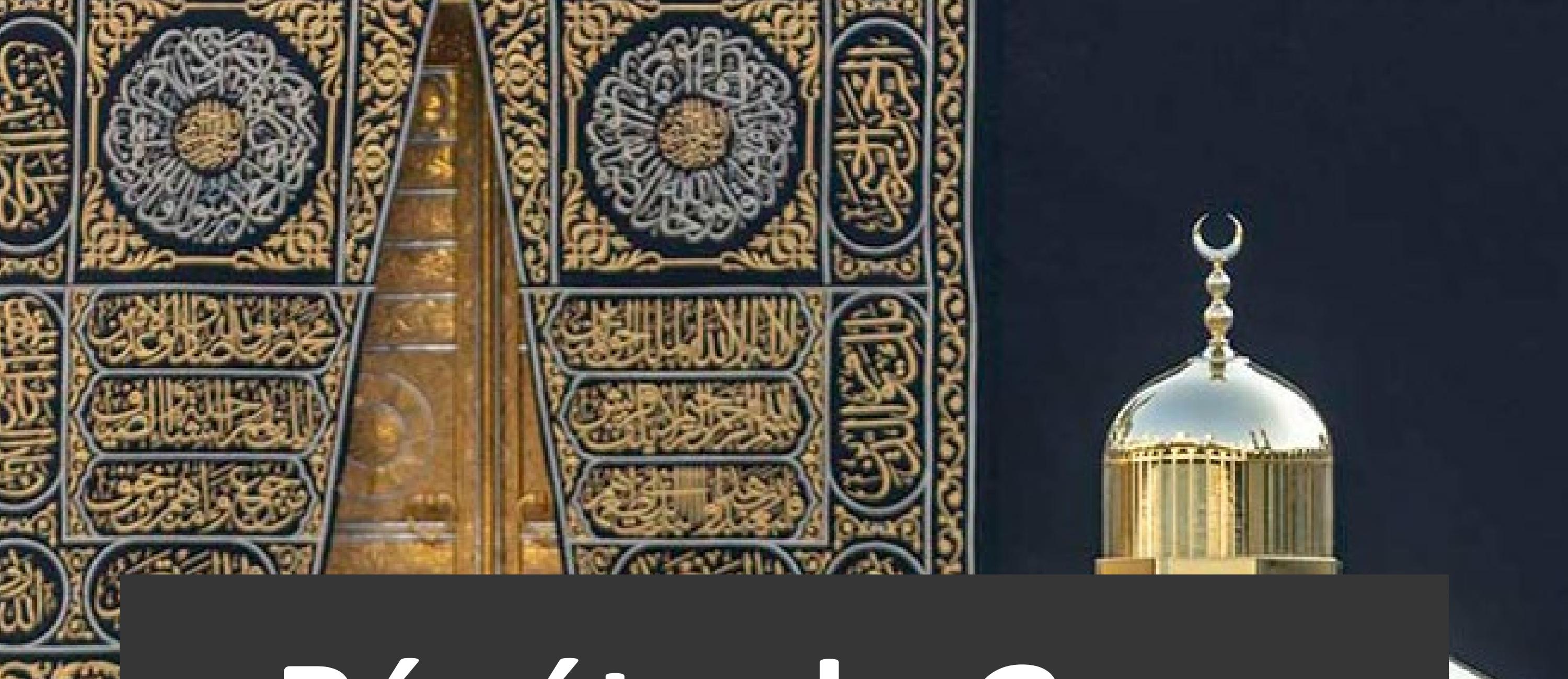


Recommandations pour se faire raser la tête ou couper les cheveux sainement

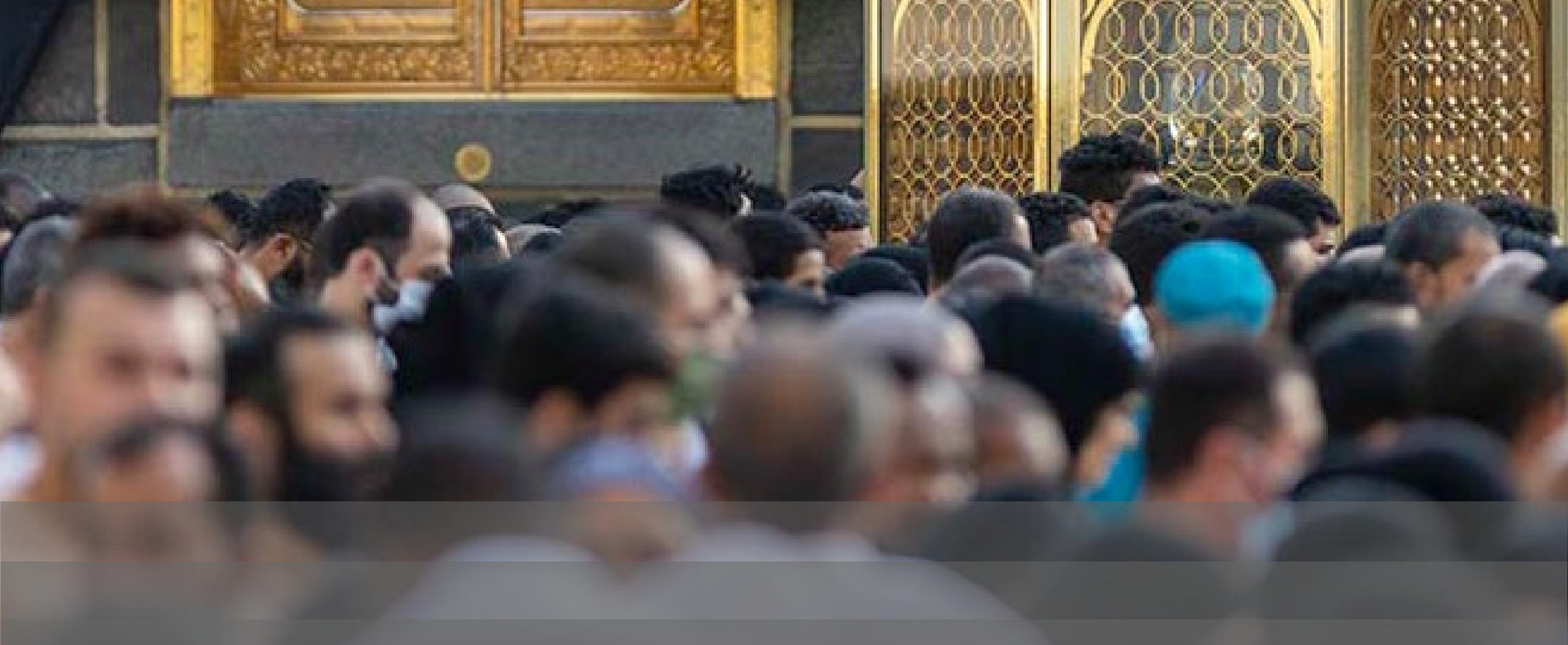
Lorsque tu es chez le coiffeur, assure-toi
de ce qui suit :

- **Qu'il utilise** des lames à usage unique pourvues de manches en plastique.
- **Qu'il change d'outils** après en avoir fini avec le pèlerin précédent et qu'il utilise des outils neufs.
- **Qu'il s'est lavé les mains** avec de l'eau et du savon avant de commencer.





Répéter la Omra



Il est recommandé de voyager de temps à autre pour accomplir la Omra pour celui qui en a les moyens, conformément aux paroles du Prophète – qu’Allah le couvre d’éloges et le protège – qui dit : « *Accomplir une Omra après une autre expie les péchés commis entre les deux* ».





En revanche, répéter la Omra à l'occasion d'un même voyage n'était connu chez les Compagnons que s'il y avait une raison à cela, mais ils accomplissaient beaucoup d'adorations après la Omra, comme lire le Coran et prier. Ceci allège en effet la charge des pèlerins.

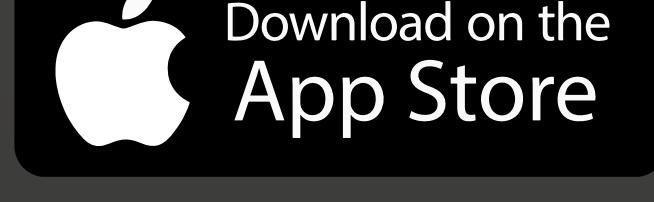
Toutefois, il est permis de répéter la Omra au cours d'un seul voyage pour soi-même ou pour quelqu'un d'autre, si cela ne cause pas de préjudice aux autres pèlerins.

Celui qui désire accomplir la Omra doit demander une autorisation depuis les applications officielles afin de l'accomplir au moment qui lui est fixé.

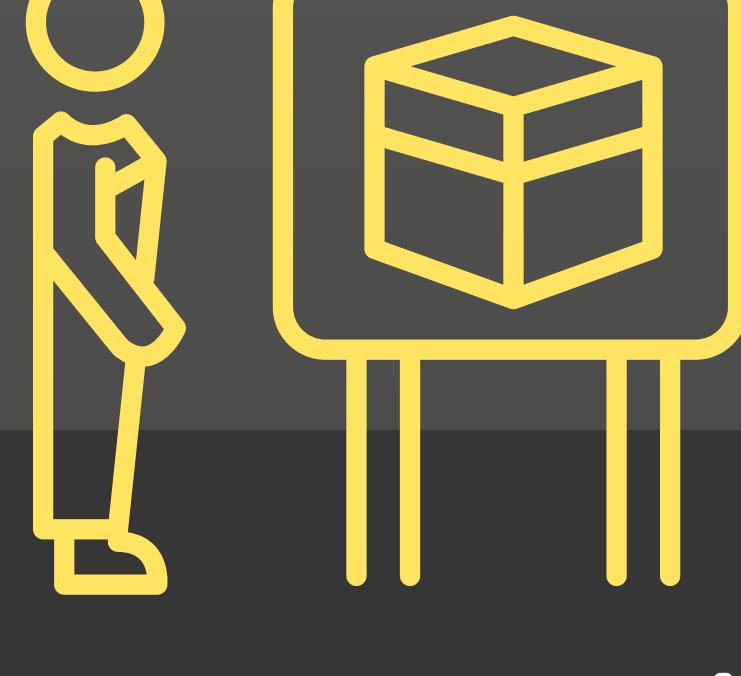


(Pour télécharger les applications Nousk).

clique ici



Celui qui désire accomplir de nouveau la Omra et qui a obtenu une autorisation officielle pour cela doit sortir des limites du Sanctuaire afin de se sacraliser, comme aller à la mosquée de 'Â`ichah à At-Tan'îm et se sacrifier là-bas.



Pour parvenir à la mosquée de 'Â`ichah – Allah l'a agréée –

clique ici



Se contenter d'une seule Omra durant la saison du pèlerinage et les jours de grande affluence aide à alléger les bousculades et laisse le champ libre à ceux qui ne l'ont pas encore accomplie et leur permet de l'accomplir avec sérénité.





Recommandations sanitaires

Pour réguler la température du corps, éviter de se fatiguer et compenser la perte de fluides du corps :

Nous recommandons de boire beaucoup d'eau de Zamzam, de l'eau en bouteille et des jus.





Afin de protéger tes pieds lorsque tu marches sur les dalles :

- Prends un peu de repos lorsque tu ressens de la fatigue.
- Évite de marcher longtemps pieds nus.
- Ne marche pas pieds nus sur les dalles des esplanades extérieures.





Comment puis-je me protéger contre les écorchures de la peau ?

- Grâce à l'hygiène et en prenant une douche avant d'accomplir la Omra.
- En utilisant des pommades contre les écorchures des cuisses (que l'on trouve dans les pharmacies).
- En appliquant de la poudre antiparasites.





Les centres commerciaux autour du Sanctuaire

Il existe un certain nombre de centres commerciaux et de restaurants à proximité du Sanctuaire, parmi lesquels les suivants :

Les tours de La Mecque

le donation du roi Abdul-Aziz

La place Al-Khalîl

Les tours de Jabal 'Umar



La *Omra*

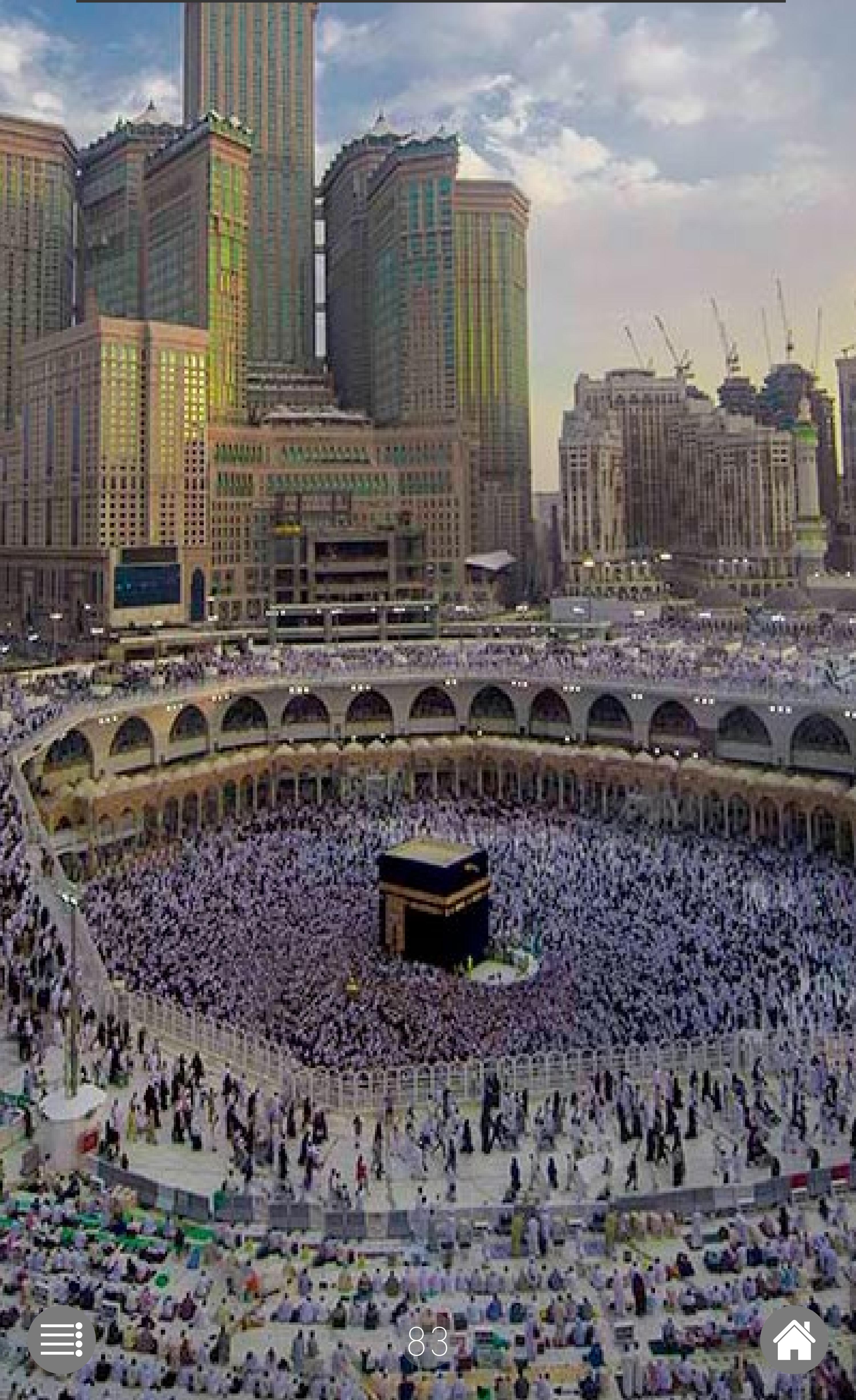
**accomplie lors du
mois de Ramadan**

La Omra a des Vertus immenses à tout moment, puisqu'elle fait partie de ce qui expie les péchés comme nous en a informés le Prophète – qu'Allah le couvre d'éloges et le protège – mais elle a une Vertu spéciale pendant le mois de Ramadan.



La rétribution pour une Omra accomplie lors du mois de Ramadan :

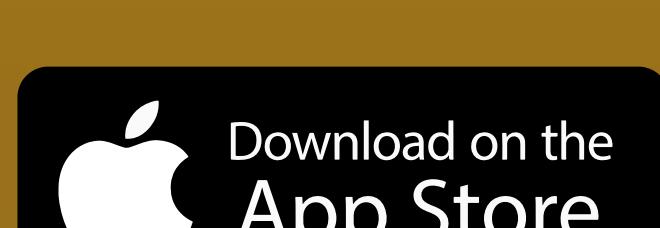
Le Prophète – qu'Allah le couvre d'éloges et le protège – a dit : **«*La Omra accomplie lors du mois de Ramadan équivaut au Hajj».***





L'autorisation pour accomplir la *Omra*

Avant de commencer son voyage, le pèlerin accomplissant le Hajj ou la Omra doit s'assurer de la validité de l'autorisation pour accomplir la Omra. Il est possible d'éditer l'autorisation et vérifier sa validité sur les application Nousk.



Afin d'éditer l'autorisation pour accomplir la Omra, tu n'as qu'à suivre les mesures suivantes :

1



Sélectionne le service désiré ainsi que le jour et l'heure.

2

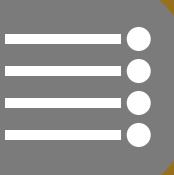


La validité du document d'identité sera vérifiée.

3



Suite à cela, l'autorisation sera éditée en fonction du créneau disponible.





Pour que le pèlerin accomplissant la Omra puisse facilement terminer ses rites, il doit s'efforcer de les accomplir dans le créneau qui lui a été déterminé et qui apparaît sur l'autorisation éditée.



Choisir les horaires où la foule est moins dense aide àachever la Omra dans un climat de recueillement et de sérénité.



Liste des choses à vérifier



Tu as édité ton autorisation pour accomplir la Omra.



Tu as pris un peu de repos.



Tu as pris tes médicaments habituels.



Tu portes sur toi tes médicaments d'urgence si tu en as besoin.

Numéros importants qui vous intéressent

911

Pour signaler des urgences et solliciter l'intervention des services de sécurité

937

Pour les demandes de conseil et les questions médicales

920002814

Pour entrer en contact avec le centre de communication du Ministère du Hajj et de la Omra chargé de répondre aux questionnements des hôtes du Tout Miséricordieux.

1966

Pour les questionnements relatifs à la Mosquée Sacrée et la Mosquée du Prophète



Tu as la possibilité d'obtenir le reste des guides de sensibilisation en visitant le site du Ministère du Hajj et de la Omra (*en cliquant ici*).

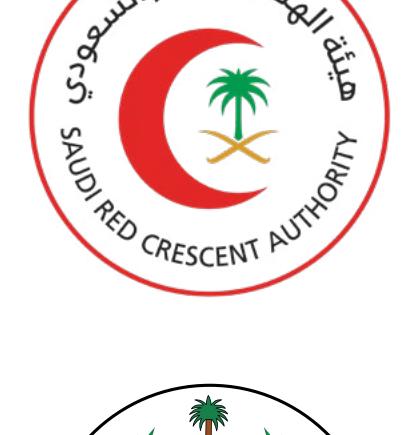
Tu trouveras dans ces guides toutes les orientations et les directives qui te permettront d'accomplir tes rites en toute sérénité.



Partenaire stratégique



Partenaires dans le bien



هيئة الزكاة والضريبة والجمارك
Zakat, Tax and Customs Authority



الهيئة العامة للطعام والدواء
Saudi Food & Drug Authority



Qu'Allah accepte
vos œuvres et vos
efforts

Pour plus d'informations de
sensibilisation, abonnez-
vous à nos comptes
sur les réseaux sociaux



Haj.gov.sa | @HajMinistry

وزارة الحج والعمران

MINISTRY OF HAJJ AND UMRAH

